

# Contrôles des installations d'évacuation des eaux usées et pluviales des biens-fonds privés



Séance d'information aux entreprises de canalisations  
21.05.2025

# Ordre du jour

1. L'évacuation des eaux des biens-fonds privés
2. Directive des contrôles de l'assainissement
3. Cahier des charges pour les contrôles des biens-fonds
4. Qualité des prestations attendues
5. Responsabilités sur l'exécution des contrôles

# Objectifs de la présentation du jour



- Informer les professionnels de l'assainissement des eaux des prescriptions réglementaires : les lois, la "nouvelle" directive des contrôles et le cahier des charges
- Sensibiliser sur les notions de pollution des eaux
- Expliquer le "marché" des contrôles des biens-fonds privés
- Rendre attentif sur la responsabilité du contrôleur
- Et tout simplement, faire connaissance avec l'administration cantonale

# Ordre du jour

## 1. L'évacuation des eaux des biens-fonds privés

*présenté par Daniel Ansuini*

## 2. Directive des contrôles de l'assainissement

## 3. Cahier des charges pour les contrôles des biens-fonds

## 4. Qualité des prestations attendues

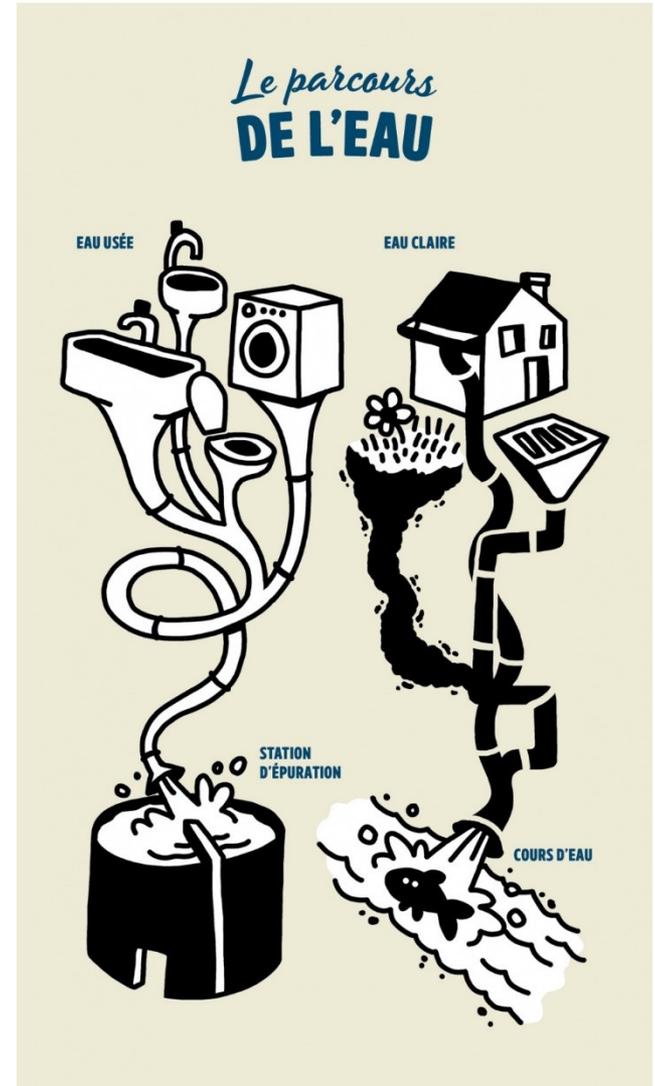
## 5. Responsabilités sur l'exécution des contrôles

# L'évacuation des eaux des biens-fonds

*Loi fédérale sur la protection des eaux  
(LEaux) du 24 janvier 1991*

## Art. 7 Évacuation des eaux

1. Les eaux polluées doivent être traitées (...)
2. Les eaux non polluées doivent être évacuées par infiltration (...) ou déversées dans des eaux superficielles



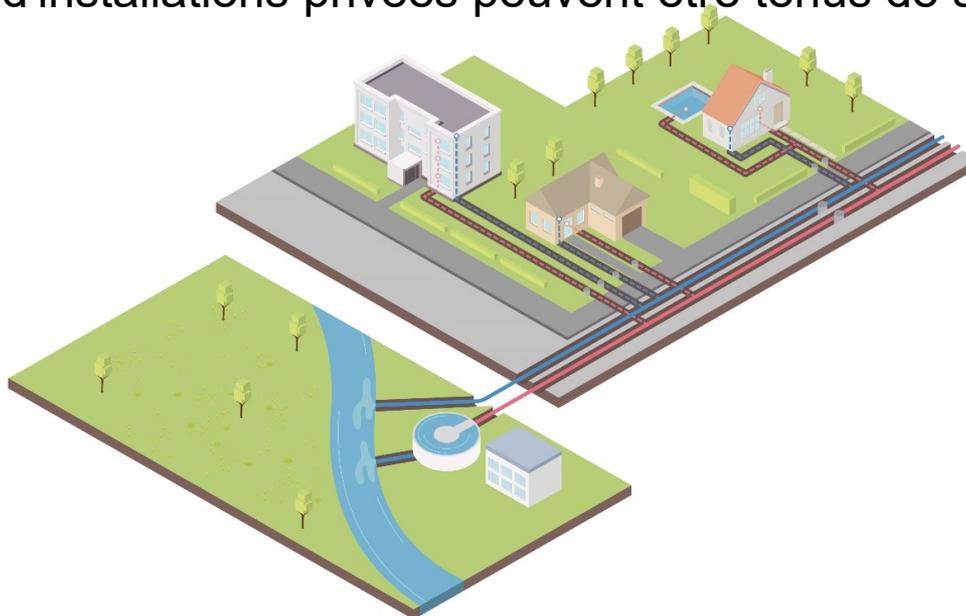
# *Loi cantonale sur les eaux (Leaux-GE) du 5 juillet 1961*

## Art. 65 Obligation de raccordement

1. Les propriétaires sont tenus de raccorder les canalisations d'eaux à évacuer de leur immeuble au réseau public d'assainissement.
2. Les canalisations de raccordement au réseau d'assainissement public ou privé sont réputées parties intégrantes de l'immeuble dont elles proviennent.

## Art. 68 Surveillance

1. Les installations privées d'évacuation et de traitement des eaux sont soumises à la surveillance du département.
2. Les propriétaires d'installations privées peuvent être tenus de supporter les frais de contrôle.



# Pourquoi la séparation des eaux est primordiale ?

La **dilution** par les **eaux pluviales** surcharge les réseaux et les stations d'épuration sans apporter plus de pollution, ce qui perturbe le traitement, augmente la consommation d'énergie et peut entraîner des rejets insuffisamment épurés dans l'environnement.



La présence **d'eaux usées** dans les réseaux d'eaux pluviales entraîne des rejets directs de **pollution** dans le milieu naturel, sans passer par la station d'épuration. Cela dégrade la qualité des cours d'eau, nuit aux écosystèmes aquatiques et génère un risque sanitaire.

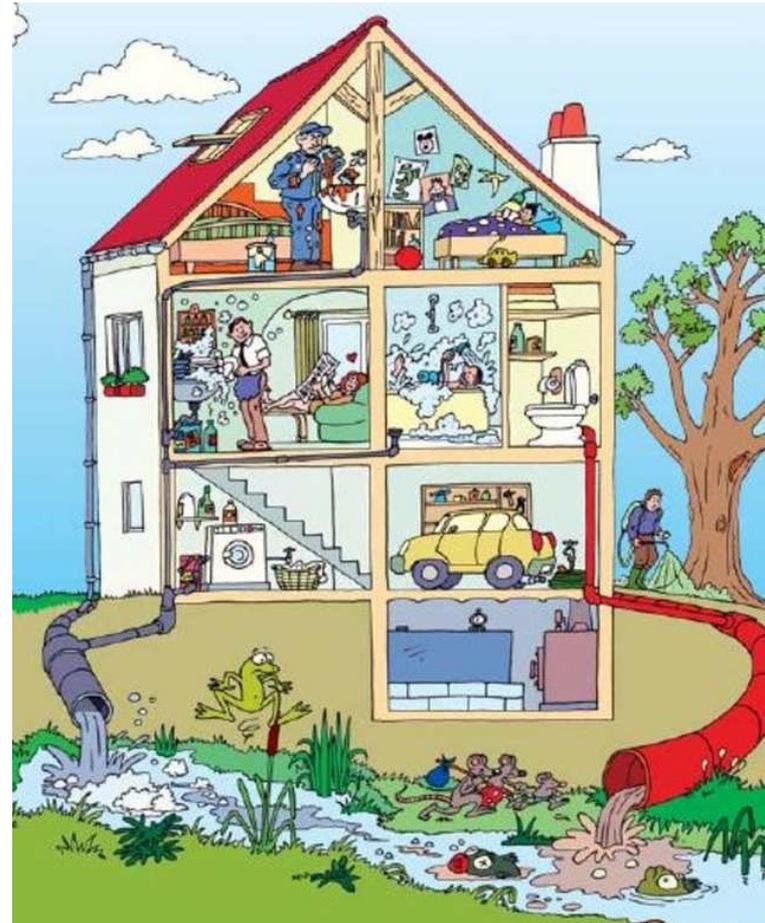
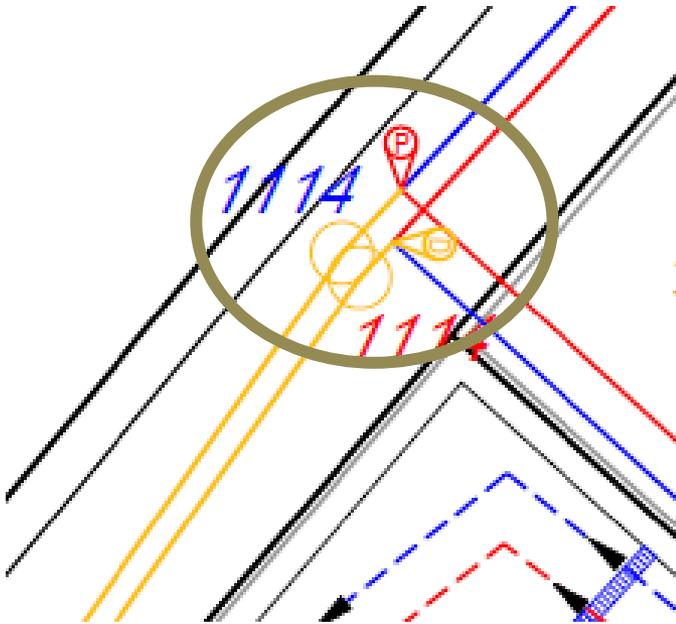
# Pollution potentielle

Branchement d'une grille d'évacuation intérieure (chaudière, garage, etc...) dans le réseau EP ; évier avec lavabo extérieur ; eaux de nettoyage des filtres des piscines connectée dans le réseau EP ; etc...

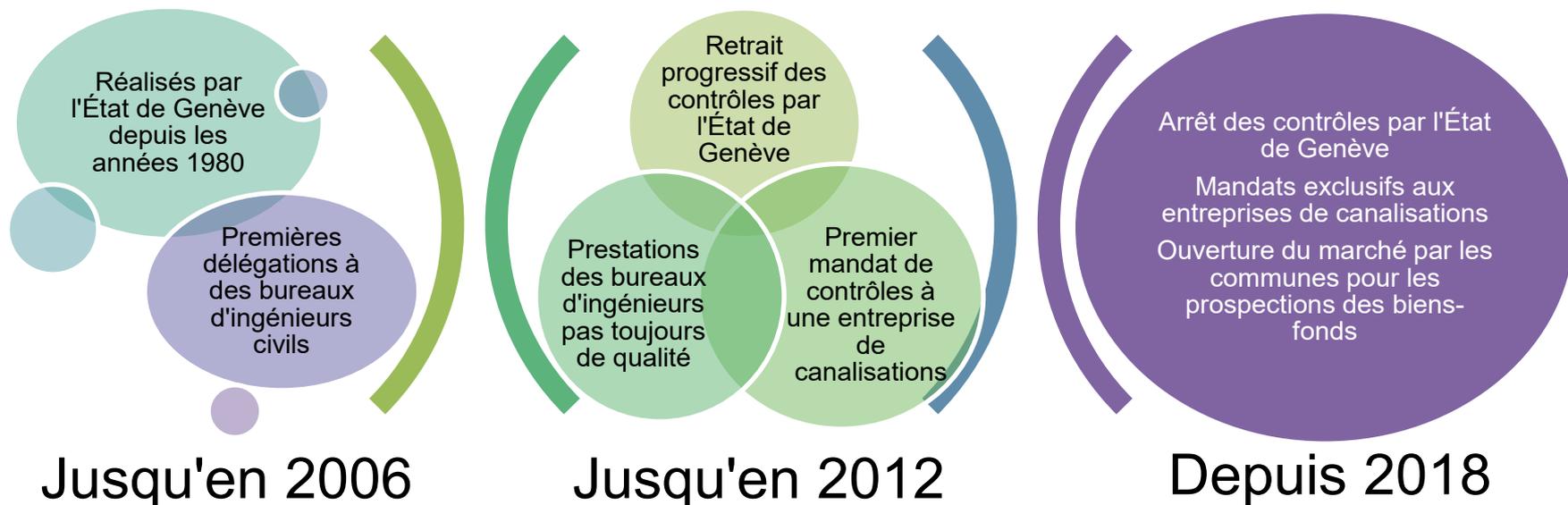


# Pollution avérée

Inversion des réseaux EU / EP ; branchement des eaux ménagères (cuisine, buanderie, salles de bains, etc...) dans le réseau EP ; branchement des eaux résiduaires industrielles (ERI) dans le réseau EP ; tout branchement de substances pouvant polluer les eaux dans le réseau EP ; etc...



# Historique des contrôles de conformité des installations d'évacuation et de gestion des eaux



En 12 ans → délégation complète des contrôles des biens-fonds privés

# Évolution du contrôle de séparation des eaux pour les nouvelles constructions LCI

Pour toute autorisation de construire délivrée après le 1<sup>er</sup> juin 2023, un rapport de contrôle attestant la séparation des eaux de la nouvelle construction est obligatoire et doit être rendu à l'office des autorisations de construire.

## ***En quoi les entreprises spécialisées en canalisations sont concernées ?***

- En tant que professionnel de l'assainissement, vous êtes habilités (sous certaines conditions) à procéder à ces contrôles de séparation des eaux.
- Quand vous êtes sollicités pour un curage fin de chantier, proposez également un contrôle de séparation des eaux !
- Ce contrôle contribue à la protection de la population et de l'environnement, il est important.

**Vous êtes un acteur majeur de la protection des eaux**

# Ordre du jour

1. L'évacuation des eaux des biens-fonds privés
2. Directive des contrôles de l'assainissement  
*présenté par William D'Abruzzo*
3. Cahier des charges pour les contrôles des biens-fonds
4. Qualité des prestations attendues
5. Responsabilités sur l'exécution des contrôles

# Directive des contrôles de l'assainissement

Cette directive a pour but de décrire la marche à suivre concernant le contrôle des installations privées d'évacuation des eaux depuis la délivrance d'une autorisation de construire jusqu'à la fin des travaux.

Elle s'adresse aux mandataires, architectes, bureaux d'ingénieurs et entreprises exécutantes qui sont en rapport avec la conception et la réalisation des installations d'assainissement des eaux.

Office cantonal de l'eau

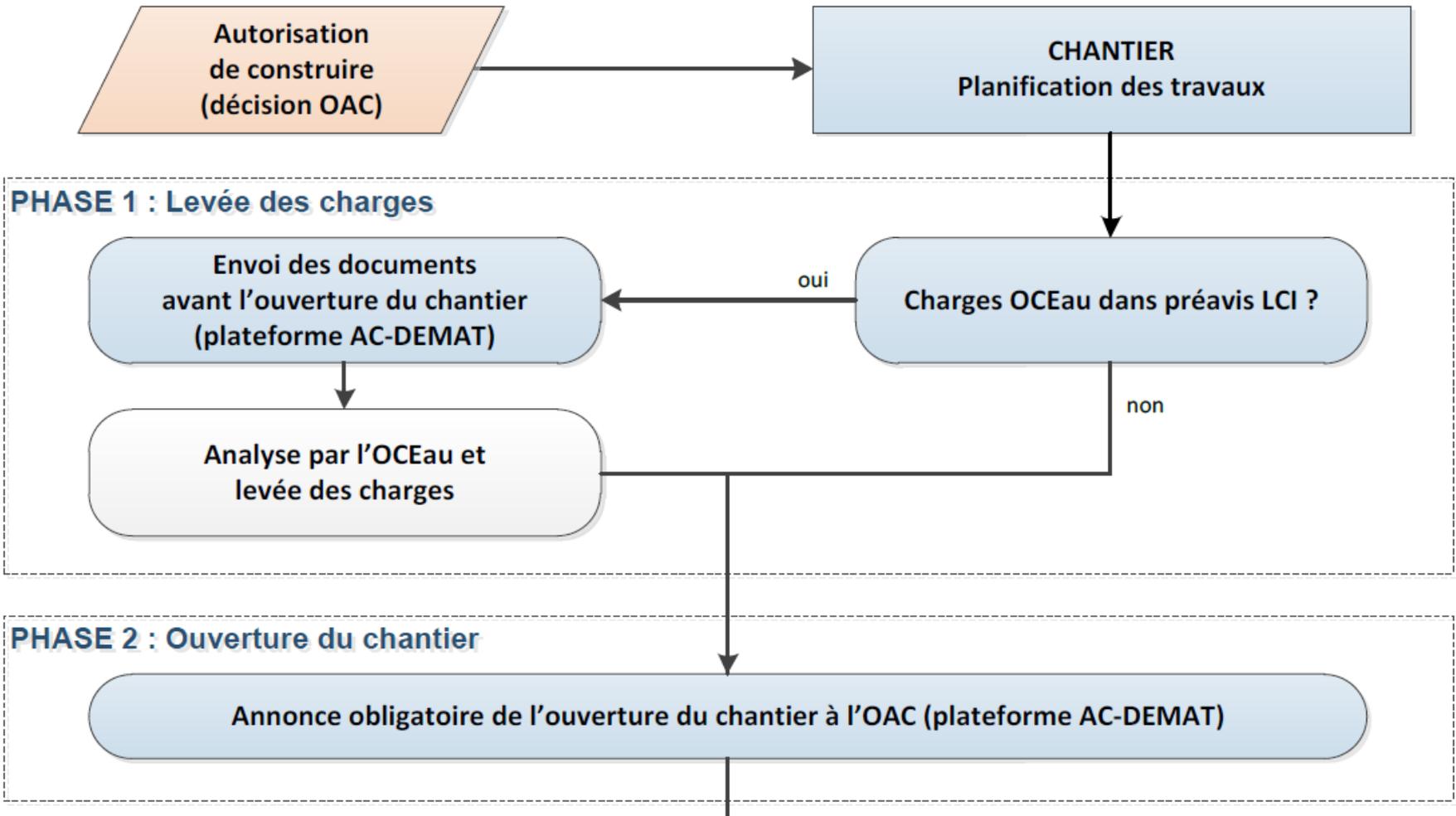
**Directive**

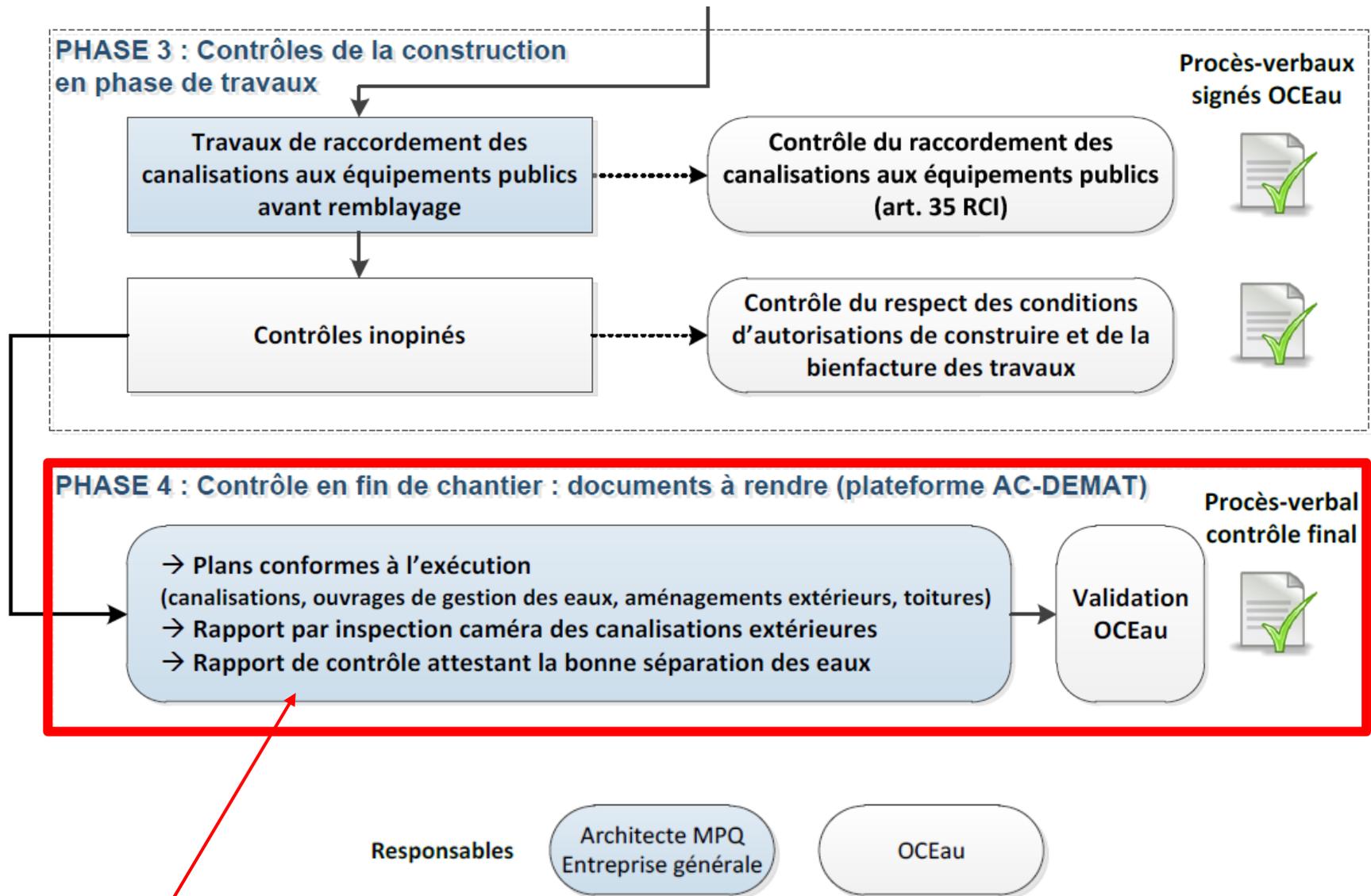
Version 1.1 – décembre 2024

## Contrôles de l'assainissement des eaux



# Processus des contrôles





**Profiter de cette étape pour effectuer le contrôle et transmettre les rapports**

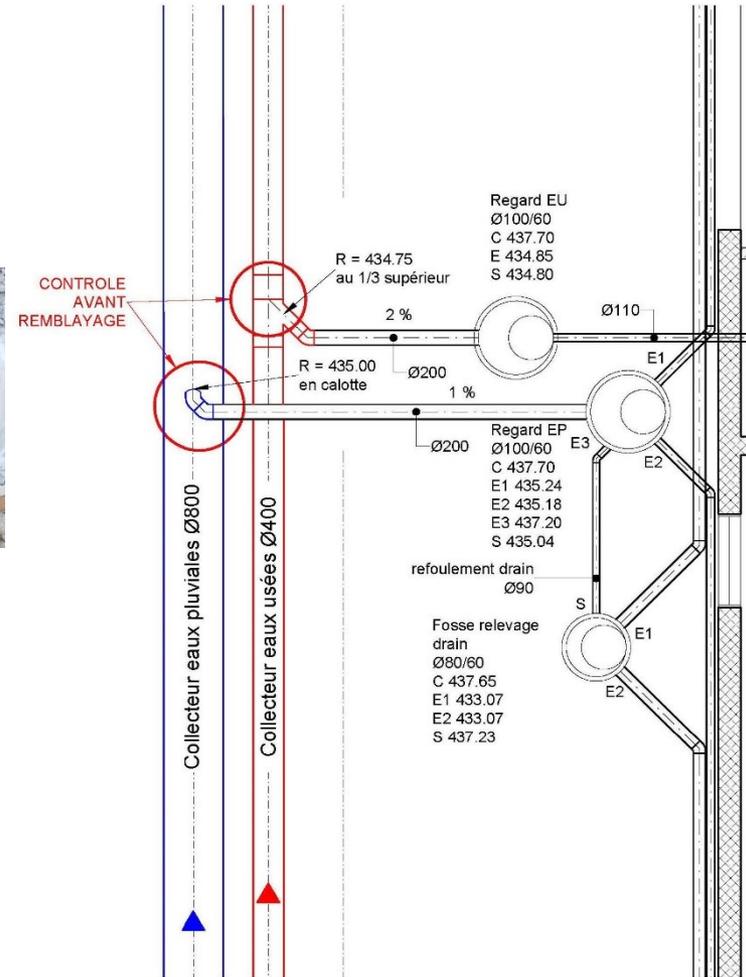
# Contrôle de la construction en phase de travaux

En phase de travaux, une série de contrôles inopinés peut être effectuée. Ces contrôles dépendent essentiellement de la phase d'avancement du chantier et sont généralement les suivants :

- Raccordement art. 35 RCI
- Canalisations dans et sous radier
- Canalisations extérieures
- Ouvrage de gestion des eaux



# Contrôle du raccordement art. 35 RCI



# Contrôle du raccordement art. 35 RCI

	Matériaux privé / public	Diamètres privé / public	Raccordements	Pièces spéciales (colle, ciment, pièce, etc.)
EU	PVC / PVC	200 / 250	1/3 supérieur	Pièce spéciale
				
EP	PVC / PVC	200 / 300	1/3 supérieur	Pièce spéciale
				

Le SAGE effectue le contrôle pour l'ensemble des communes à l'exception de la Ville de Genève (AGCM).

Une demande de passage de caméra est demandé suite à un manquement de l'avis de pose.

Concernant les raccords sur les canalisations publiques, les exemples pratiques ci-dessous servent uniquement d'aides en fonction des matériaux :



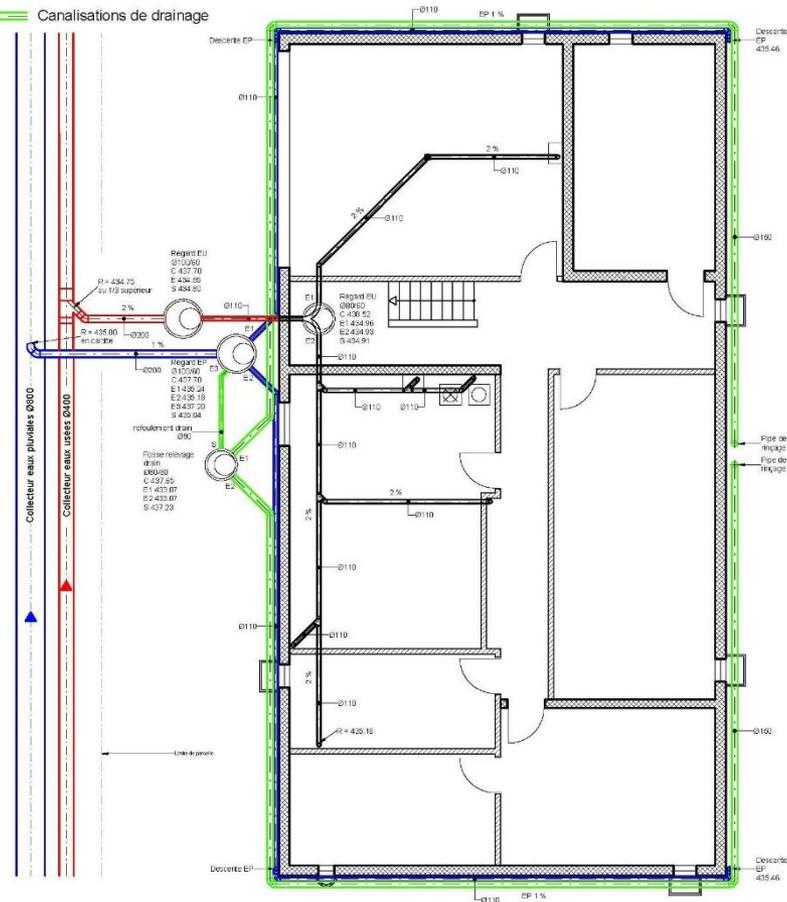


# Contrôle des canalisations extérieures

Points clés du contrôle : matériaux et pièces adaptés, dégâts apparents, respect des plans d'autorisation de construire, étanchéité du système d'assainissement, qualité d'exécution, dégâts apparents.

## Légende

- Canalisations eaux usées
- Canalisations eaux claires
- Canalisations de drainage







# Contrôles en fin du chantier

L'attestation de bien-facture des travaux, établie par une entreprise spécialisée en canalisations à mandater par le mandataire :

- Rapport d'une inspection par caméra des canalisations extérieures ;
- Rapport de contrôle attestant la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées sur les équipements publics.

The image displays four sequential screenshots of a technical report form, likely for sewerage works. The first screenshot shows the header and initial data entry fields. The second screenshot shows a detailed table for 'Caractéristiques des équipements' (Equipment characteristics). The third screenshot shows a table for 'Caractéristiques des canalisations' (Pipe characteristics) with columns for 'Matériau' (Material), 'Diamètre' (Diameter), 'Pente' (Slope), 'Type de joint' (Joint type), and 'État' (Condition). The fourth screenshot shows a grid of four small images, likely representing camera inspection results for different sections of the sewerage system.

**Prestation à faire par l'entreprise de canalisations**

# Ordre du jour

1. L'évacuation des eaux des biens-fonds privés
2. Directive des contrôles de l'assainissement
3. **Cahier des charges pour les contrôles des biens-fonds**  
*présenté par Florian Kaciel*
4. Qualité des prestations attendues
5. Responsabilités sur l'exécution des contrôles

# Objectif du cahier des charges :

## 1. Expliciter les prérequis pour effectuer les contrôles

- Connaissance des textes réglementaires et normes de référence



### Législation fédérale



- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)
- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)

### Règlementation cantonale



- Loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE - L 2 05)
- Règlement d'exécution de la loi sur les eaux (REaux-GE - L 2 05.01)

### Normes professionnelles



- Norme SN 592'000 - 2024 : évacuation des eaux des biens-fonds privés
- Norme SN 640'886 : signalisations temporaires sur routes principales et secondaires

#### Grands principes

*Réseaux secondaires vs branchement*  
*Eaux polluées vs eaux claires*  
*Unitaire vs séparatif*  
...

#### Principes techniques

*Séparation des eaux*  
*Regards de contrôle*  
*Sacs coupe vent*  
...

# Objectif du cahier des charges :

## 1. Expliciter les prérequis pour effectuer les contrôles

- Niveau de qualification du personnel **responsable** des contrôles in situ



### *Diplôme requis*

- **Installateur/trice sanitaire CFC**

ou

- **Technologue en assainissement CFC**

ou

- **Cours VSA avec **diplôme** : spécialiste en évacuation des eaux des biens-fonds**

### *Connaissance technique*

- Capacité à réaliser un contrôle in situ
- Capacité d'interprétation des données de terrain
- Capacité de synthèse des résultats

### *Connaissance théorique*

- Connaissance des normes
- Connaissance de différents composants d'une installation
- Capacité à repérer les non-conformités flagrantes (*pollution*)

### *Aptitudes complémentaires*

- Entregent
- Meticulosité
- Parle français



La personne qui signe le rapport doit être diplômée et prend la responsabilité.

# Objectif du cahier des charges :

## 1. Expliciter les prérequis pour effectuer les contrôles

Matériel  
nécessaire



Équipement spécifique de contrôle des écoulements d'eau  
(eau, colorant, crochet, pioche, outils, torchons...)

Équipement personnel de sécurité  
(gants, chaussures de sécurité, lunettes, désinfectants...)



Équipement de signalisation pour intervention sur voie  
(cônes, chasubles haute visibilité, panneau mobiles...)

Assurance RC  
professionnelle



Contrat en règle

Adaptée aux circonstances des contrôles



Couvrant les éventuels dommages

# Objectif du cahier des charges :

## 2. Préciser les rôles dans l'organisation des contrôles

OCEau ou  
commune

Mandate une entreprise pour effectuer les contrôles

Informe les riverains concernés de leurs obligations

Exploite les résultats des contrôles.

***C'est l'OCEau qui délivre les certificats de conformité ou les demandes de travaux***

L'entreprise  
de contrôle

Organise et effectue les contrôles en prenant toute les mesures nécessaires

Rédige et transmet les rapports de contrôle

***Délai pour transmettre les rapports en cas de pollution : 5 jours ouvrés.***

Relaie toute difficulté éventuellement rencontrée dans le cadre des contrôles

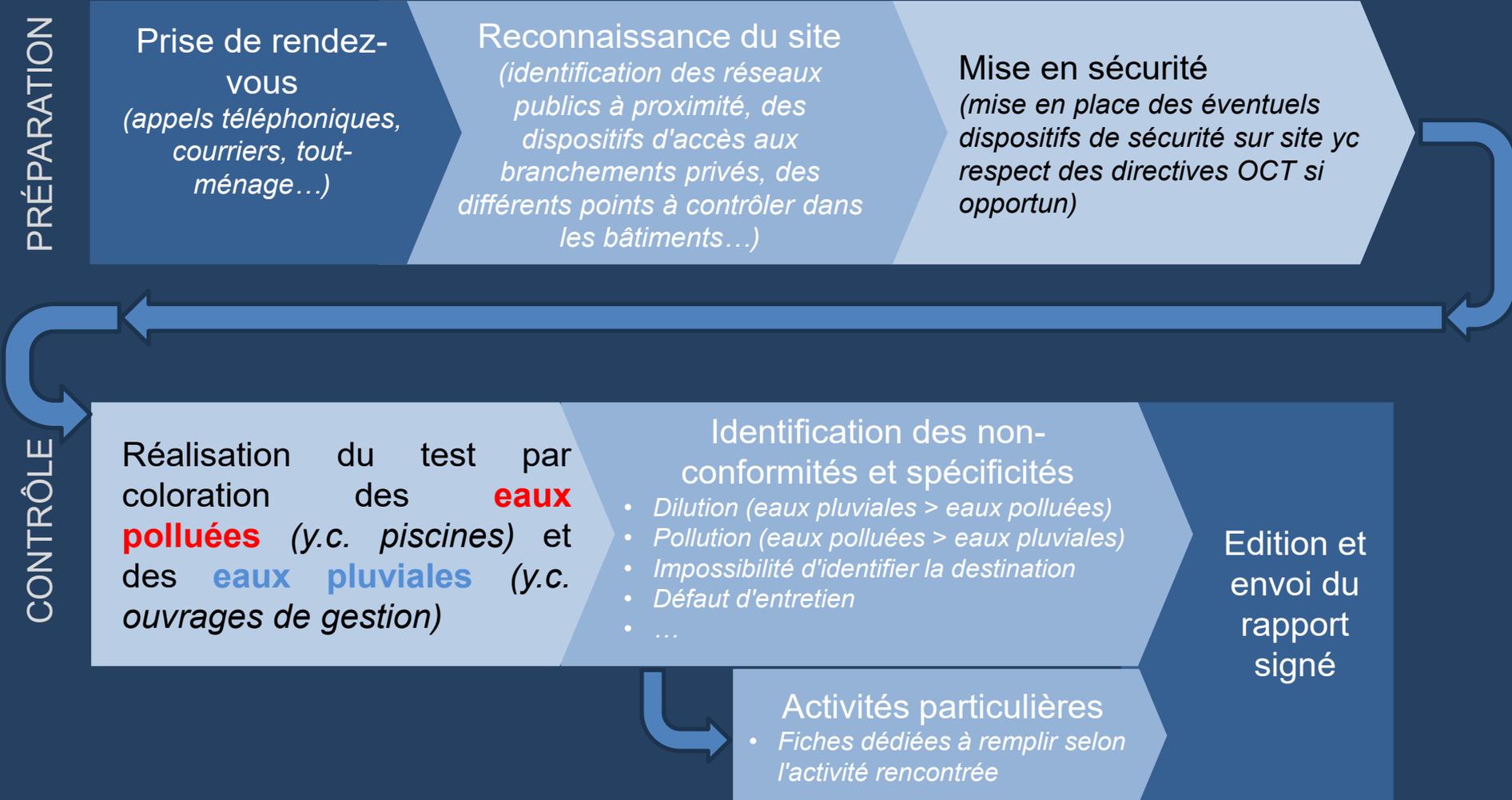
Les  
propriétaires  
privés

Sont responsables de leurs installations

Se font contrôler et se mettent (éventuellement) en conformité ...

# Objectif du cahier des charges :

## 3. Détailler le déroulement d'un contrôle par le mandataire



## Objectif du cahier des charges :

### 4. Encadrer le contenu de l'offre du mandataire



Nombre de parcelles concernées et leur numéro



Coût du contrôle par parcelle



Délai pour le rendu



Numéro de version du cahier des charges SAGE de référence



Nom du responsable des contrôles et copie du diplôme



Copie de l'assurance RC professionnelle

# Ordre du jour

1. L'évacuation des eaux des biens-fonds privés
2. Directive des contrôles de l'assainissement
3. Cahier des charges pour les contrôles des biens-fonds
4. **Qualité des prestations attendues**
5. Responsabilités sur l'exécution des contrôles

*présenté par Olivier Sirié*

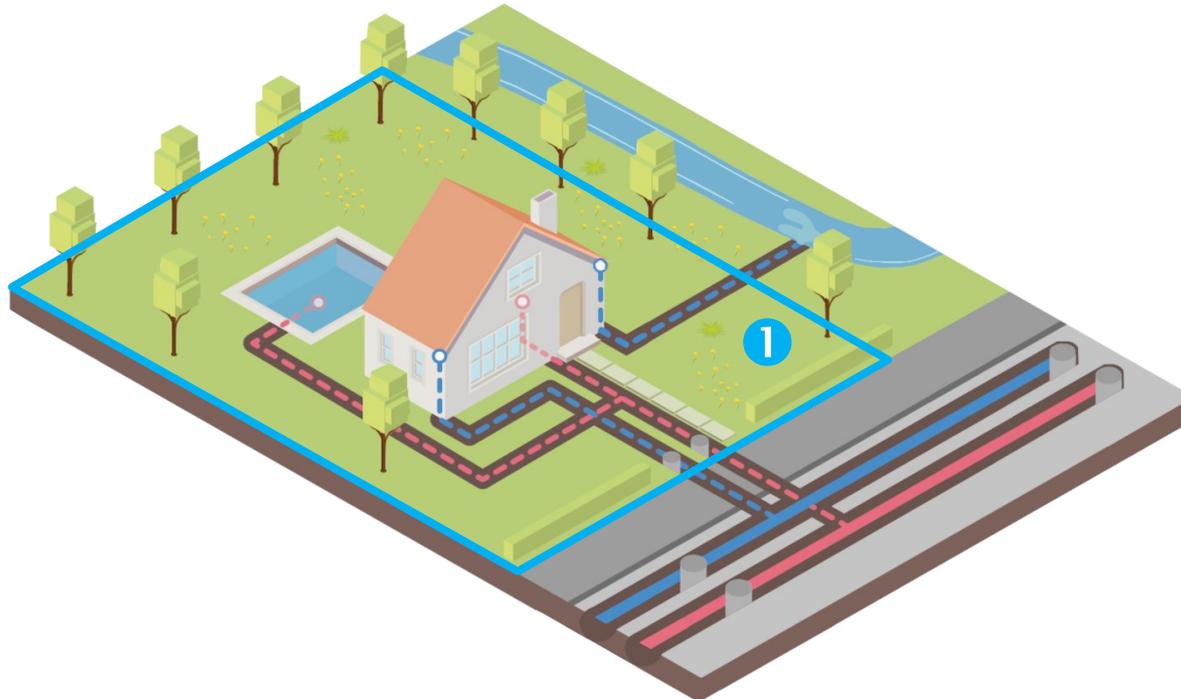
# Qualité des prestations attendues

[Généralités] / But du contrôle

- Le mandataire est chargé de contrôler l'état de séparation (eaux polluées et eaux non polluées) et de la gestion des eaux sur le bien-fonds.
  
- Il doit examiner l'ensemble des installations sur le bien-fonds :
  - Installation de collecte et d'évacuation (hors du bien-fonds);
  - Installation de relevage;
  - Installation de collecte et d'infiltration;
  - Installation de gestion des eaux;
  - Installation d'épuration;
  - Installation de préépuration et de séparation.
  
- Il doit également contrôler les installations de collecte hors du bien-fonds, les éventuelles canalisations (collectives-privées, privées) situées en aval jusqu'à leurs raccordements aux canalisations publiques de collecte et d'évacuation des eaux et/ou jusqu'aux aux points de déversement dans les eaux superficielles.

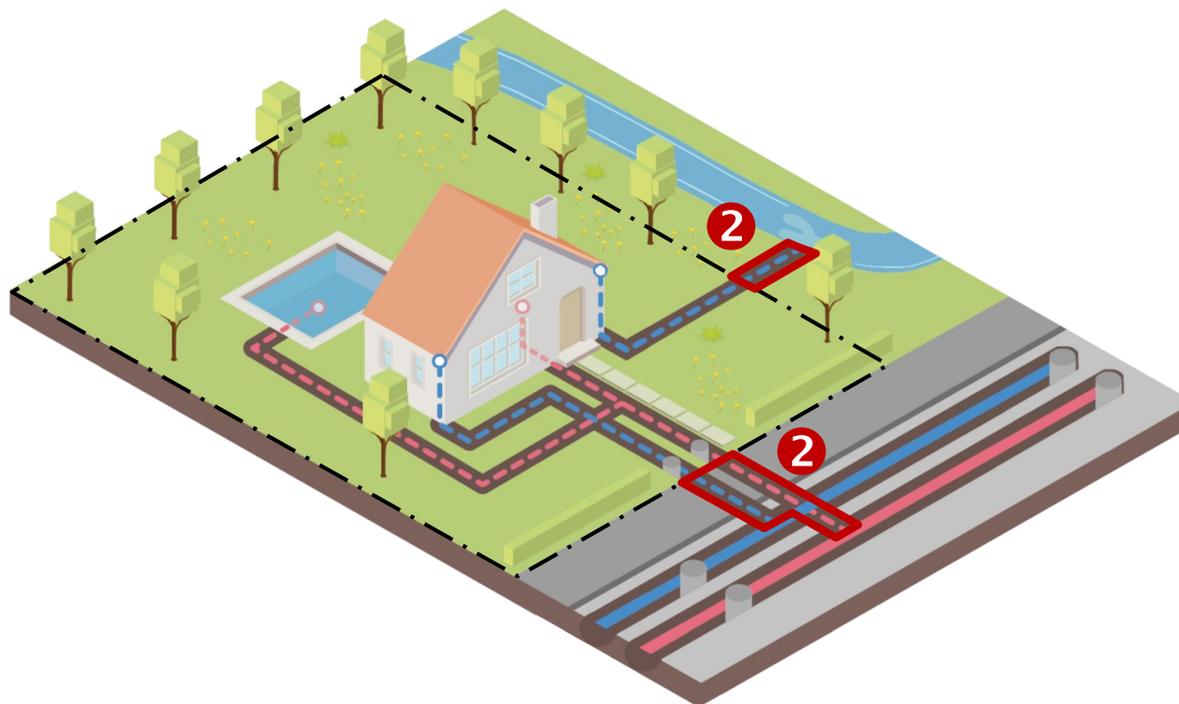
## 1 Les installations de collecte, de gestion, de traitement, d'évacuation et/ou d'infiltration sur le bien-fonds

- eaux provenant du bâti (habitation, bâtiment, garage, couvert et piscine);
- eaux provenant des terrains (surface avec revêtement imperméable, mare/étang avec exutoire).



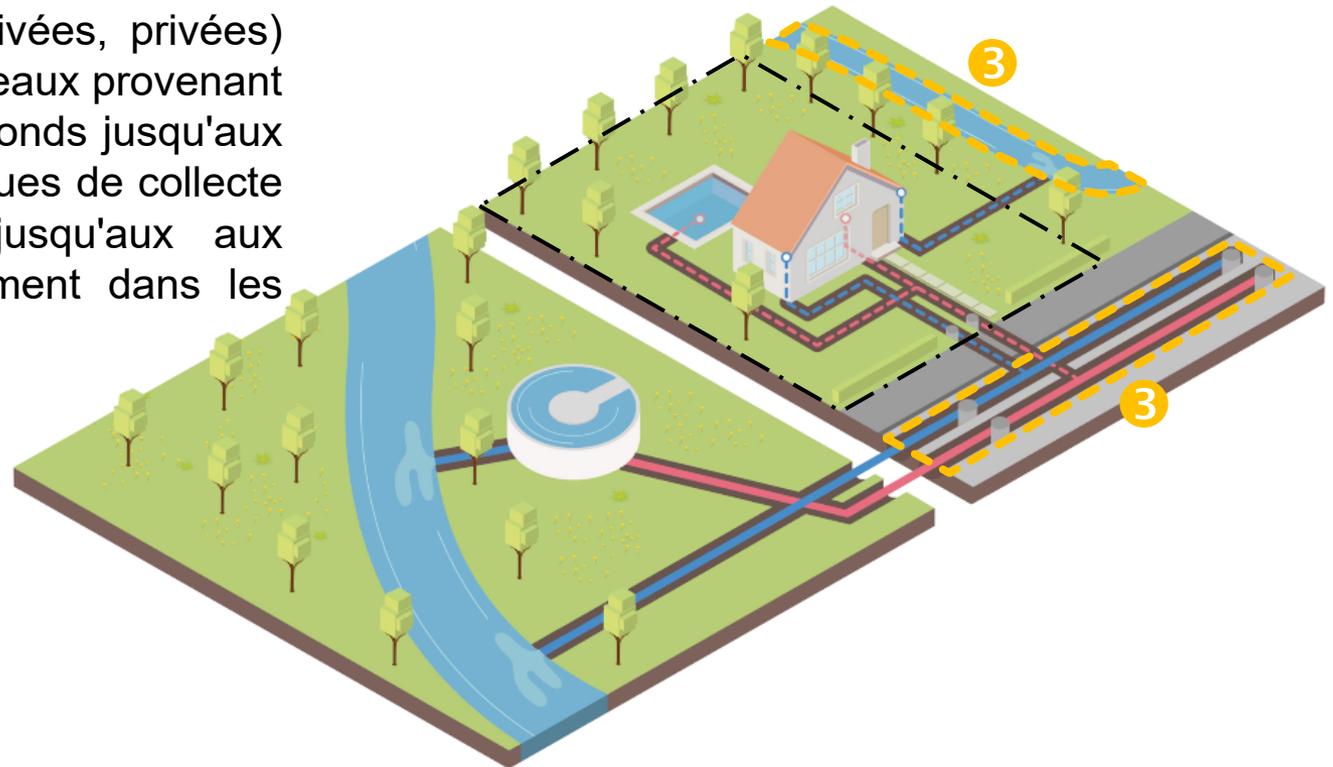
## 2 Les installations d'évacuation (branchements hors du bien-fonds)

- Les installations d'évacuation des eaux qui acheminent les eaux provenant du bien-fonds depuis la limite de propriété jusqu'aux raccordements à des canalisations de collecte des eaux (publiques, collectives-privées, privées) et/ou jusqu'aux aux points de déversement dans les eaux superficielles.



### 3 Réseaux d'assainissement et eaux superficielles

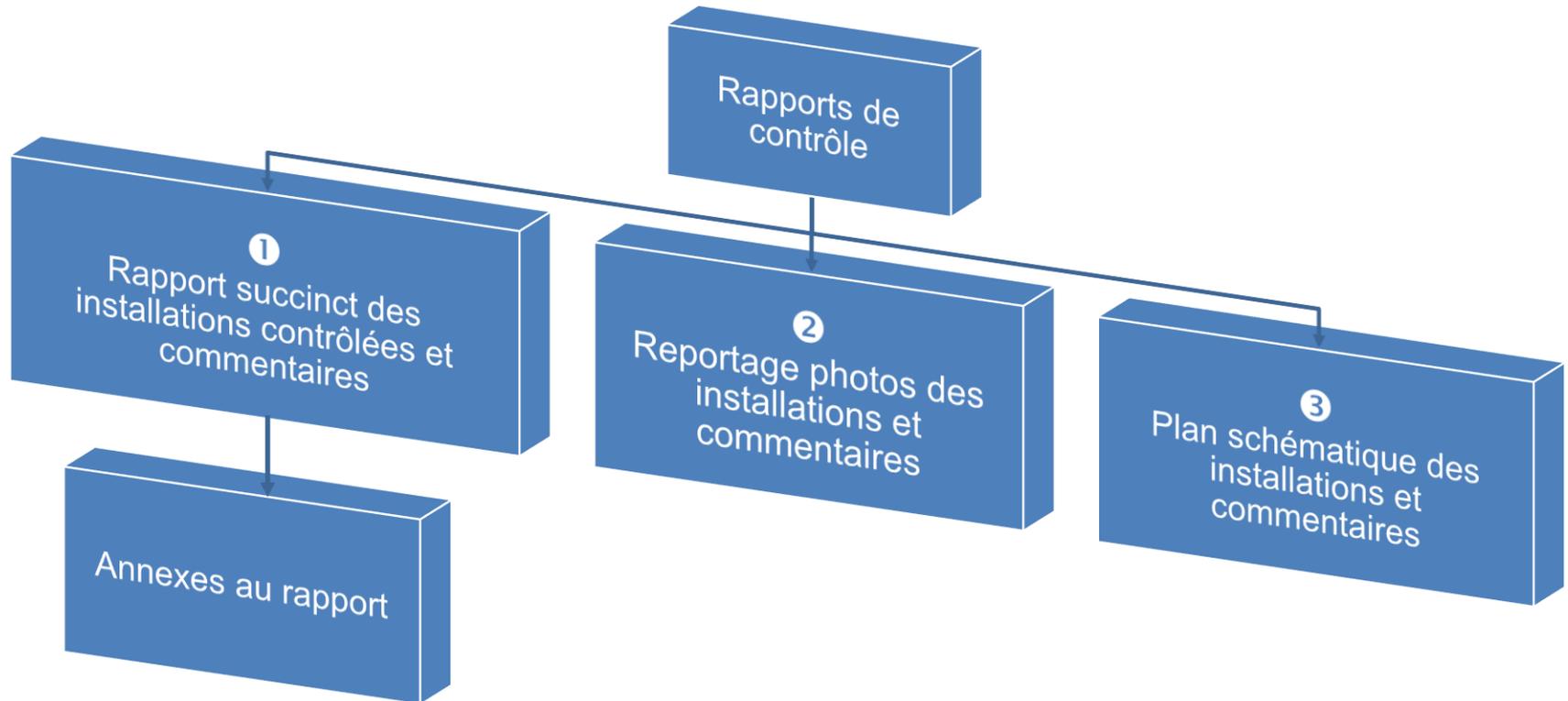
→ Les canalisations de collecte des eaux (collectives-privées, privées) qui acheminent les eaux provenant de plusieurs biens-fonds jusqu'aux canalisations publiques de collecte des eaux et/ou jusqu'aux points de déversement dans les eaux superficielles.



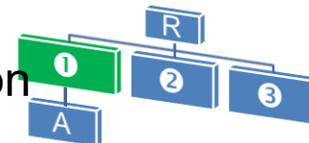
→ Les canalisations publiques de collecte et d'évacuation des eaux (réseau secondaire et primaire) qui acheminent les eaux jusqu'à une station d'épuration ou jusqu'aux points de déversement dans les eaux superficielles.

## [Rapport de contrôle] / Contenu

Les rapports de contrôle se subdivisent en trois parties :



# [1 Rapport succinct] / Installation de collecte/d'évacuation/d'infiltration



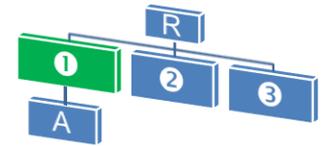
Éléments concernés		Anomalies constatées et remarques	
	C NC		
<b>EAUX NON POLLUEES</b>			
<b>Mode d'évacuation des eaux non polluées - eaux pluviales</b> (plusieurs choix possibles) :			
<input type="checkbox"/>	<b>Raccord au réseau EP</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Dilution constatée : env. <span style="background-color: #00FF00;">      </span> m <sup>2</sup> Ce champ doit être renseigné en cas de dilution ( $\Sigma$ des surfaces) <i>Exemple de remarques :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Installation mal raccordée (DILUTION)</li> <li>○ Installation sans exutoire déterminé</li> <li>○ Installation pas en état de fonctionnement</li> <li>○ Installation avec dommage</li> <li>○ Installation pas accessible</li> <li>○ Installation hors service</li> <li>○ Autre</li> </ul>	
<input type="checkbox"/>	<b>Raccord dans les drainages agricoles</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Exemple de remarques : Idem raccord au réseau EP</i>	
<input type="checkbox"/>	<b>Infiltration dans le terrain</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Type d'ouvrage : <span style="background-color: #00FF00;">      </span> Ce champ doit être renseigné avec le type d'installation d'infiltration (ponctuel, linéaire, diffuse et autre).	

**Type d'évacuation**

**Installation assurant la bonne séparation des eaux**  
 Un élément particulier (installation spéciale) peut être renseigné  
*(par exemple : rejet dans les eaux superficielles)*

**Installation n'assurant pas la séparation des eaux**  
 Chaque anomalie constatée doit être :  
 ✓ renseignée dans le rapport succinct ❶ ;  
 ✓ documentée avec une photo ❷ ;  
 ✓ mentionnée sur le plan schématique avec un commentaire ❸.  
*(par exemple : grille de sol extérieure raccordée sur les installations d'évacuation des eaux polluées)*

# [1 Rapport succinct] / Installation de relevage



Éléments concernés		Anomalies constatées et remarques	
	C NC		
<b>EAUX NON POLLUEES</b>			
<b>Installations de relevage des eaux :</b>			
<input type="checkbox"/>	<b>Fosse de pompage des eaux de drainages</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<p>Uniquement pour le <a href="#">réseau de drainage</a></p> <p>Dans le cas d'une installation collective (villa mitoyenne) indiquer le n° de parcelle où se situe cette installation et les n° de parcelles qui sont raccordées sur cette même installation (bénéficiaire).</p> <p><i>Exemple de remarques : Idem raccord au réseau EP</i></p>	
<input type="checkbox"/>	<b>Fosse de pompage des eaux de surfaces</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<p>Uniquement pour le <a href="#">réseau eaux claires/pluviales</a></p> <p>Dans le cas d'une installation collective (villa mitoyenne) indiquer le n° de parcelle où se situe cette installation et les n° de parcelles qui sont raccordées sur cette même installation (bénéficiaire).</p> <p><i>Exemple de remarques : Idem raccord au réseau EP</i></p>	

Installation présente

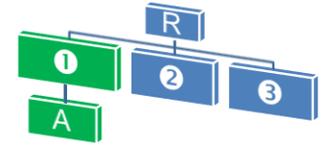
Installation assurant la bonne séparation des eaux  
Un élément particulier (installation spéciale) peut être renseigné

**Installation n'assurant pas la séparation des eaux**  
Chaque anomalie constatée doit être :

- ✓ renseignée dans le rapport succinct ①;
- ✓ documentée avec une photo ②;
- ✓ mentionnée sur le plan schématique avec un commentaire ③.

*(par exemple : fosse de pompage des eaux de drainages raccordée sur les installations d'évacuation des eaux polluées)*

# [1 Rapport succinct] / Installation de gestion



Éléments concernés		Anomalies constatées et remarques	
	C	NC	
<b>Eaux non polluées</b>			
<b>Ouvrage(s) de gestion des eaux à la parcelle (fiches annexes à remplir [1 par ouvrage])</b>			
<input type="checkbox"/> Bassin enterré	Visitable :	N <sup>bre</sup> d'ouvrage =	Renseigner le nombre et l'annexe <b>1</b>
	Non Visitable:	N <sup>bre</sup> d'ouvrage =	Renseigner le nombre et l'annexe <b>2</b>
<input type="checkbox"/> Rétention en toiture	N <sup>bre</sup> d'ouvrage =		Renseigner le nombre et l'annexe <b>3</b>
<input type="checkbox"/> Technique alternative et/ou rétention à ciel ouvert	N <sup>bre</sup> d'ouvrage =		Renseigner le nombre et l'annexe <b>4</b>

Installation présente

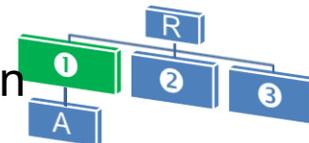
Accessibilité de l'ouvrage

The image shows four overlapping forms from the 'Service de l'assainissement et de la gestion des eaux' of the 'Département du territoire Office cantonal de l'eau'. Each form is for a different type of water management work:

- Form 1 (Blue):** Bassin enterré visible. Type: Bassin enterré visible. Accessibilité: Ciel / Ciel Non.
- Form 2 (Light Blue):** Bassin enterré non visible. Type: Bassin enterré non visible. Accessibilité: Ciel / Ciel Non.
- Form 3 (Purple):** Rétention en toiture. Type: Rétention en toiture. Accessibilité: Ciel / Ciel Non.
- Form 4 (Yellow):** Technique alternative / Rétention à ciel ouvert. Type: Technique alternative / Rétention à ciel ouvert. Accessibilité: Ciel / Ciel Non.

Red circles highlight the 'Type' and 'Accessibilité' fields on each form, which correspond to the 'Accessibilité de l'ouvrage' label in the table above.

# [ ❶ Rapport succinct] / Installation de collecte/d'évacuation/d'épuration



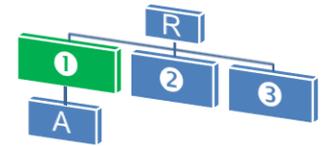
Éléments concernés		Anomalies constatées et remarques	
	C NC		
<b>EAUX POLLUEES</b>			
<b>Mode d'évacuation des eaux polluées - eaux usées</b> (plusieurs choix possibles) :			
<input type="checkbox"/>	Raccord au réseau EU	<input type="checkbox"/>	Pollution constatée : <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <b>Ce champ doit obligatoirement être renseigné en cas de raccord au réseau EU</b> <u>Exemple de remarques :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Installation mal raccordée (POLLUTION avérée ou potentielle)</li> <li>○ Installation sans exutoire déterminé</li> <li>○ Installation pas en état de fonctionnement</li> <li>○ Installation avec dommage</li> <li>○ Installation pas accessible</li> <li>○ Installation hors service</li> <li>○ Autre</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	Épuration individuelle	<input type="checkbox"/>	Installation en fonction : <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non <b>Ce champ doit être renseigné si une installation est présente</b>

**Type d'évacuation ou installation présente**

**Installation assurant la bonne séparation des eaux**  
 Un élément particulier (installation spéciale) peut être renseigné  
*(par exemple : présence d'un siphon)*

**Installation n'assurant pas la séparation des eaux**  
 Chaque anomalie constatée doit être :  
 ✓ renseignée dans le rapport succinct ❶ ;  
 ✓ documentée avec une photo ❷ ;  
 ✓ mentionnée sur le plan schématique avec un commentaire ❸.  
*(par exemple : évier intérieur raccordé sur les installations d'évacuation des eaux non polluées; grille de sol intérieure "garage" raccordée sur les installations d'évacuation des eaux non polluées; fontaine extérieure raccordée sur les installations d'évacuation des eaux non polluées)*

# [1 Rapport succinct] / Installation de relevage



Éléments concernés		Anomalies constatées et remarques	
	C NC		
<b>EAUX POLLUEES</b>			
<b>Installations de relevage des eaux :</b>			
<input type="checkbox"/>	<b>Fosse de pompage des eaux polluées</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p style="color: red;"><b>Uniquement pour le réseau eaux usées/mélangées</b></p> <p>Dans le cas d'une installation collective (villa mitoyenne) indiquer le n° de parcelle où se situe cette installation et les n° de parcelles qui sont raccordées sur cette même installation (bénéficiaire).</p> <p style="color: red;"><i>Exemple de remarques : Idem raccord au réseau EU</i></p>			

Installation présente

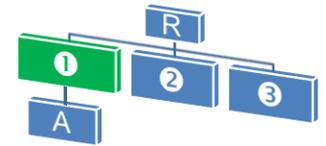
Installation assurant la bonne séparation des eaux  
Un élément particulier (installation spéciale) peut être renseigné

**Installation n'assurant pas la séparation des eaux**  
Chaque anomalie constatée doit être :

- ✓ renseignée dans le rapport succinct ① ;
- ✓ documentée avec une photo ② ;
- ✓ mentionnée sur le plan schématique avec un commentaire ③.

*(par exemple : fosse de pompage des eaux polluées raccordée sur les installations d'évacuation des eaux non polluées)*

# [1 Rapport succinct] / Évacuation des eaux (piscine)



PISCINE			
Éléments concernés	eaux polluées	eaux non polluées	Remarques et constats
<input checked="" type="checkbox"/> Évacuation des eaux : - de baignade et de vidange  <input type="checkbox"/> - de nettoyage  <input type="checkbox"/> - de lavage des filtres	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p><u>Après réduction</u> des substances oxydantes et agents désinfectants présents dans les <b>produits de traitement des eaux de baignade</b>, celles-ci sont toujours considérées <u>comme polluées</u> et doivent en conséquence être évacuées vers les réseaux publics des <b>eaux usées lorsque le bassin est vidé</b>.</p> <p>Elles résultent de <b>l'entretien du bassin vide et sont chargées</b> en détergent, acide ou eau de Javel. Elles sont donc considérées <u>comme polluées</u> et doivent être évacuées dans le réseau des <b>eaux usées</b>.</p> <p>Quel que soit le <u>type de filtre</u> utilisé (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.), les <b>eaux de lavage</b> sont considérées <u>comme polluées</u> et doivent être évacuées dans les réseaux publics des <b>eaux usées</b>.</p>

Installation présente

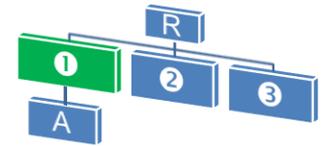
Conforme aux exigences de la directive sur l'évacuation des eaux de piscines familiales  
 Un élément particulier (installation spéciale) peut être renseigné  
*(par exemple : présence d'une vanne 3 voies)*

Non conforme aux exigences de la directive sur l'évacuation des eaux de piscines familiales  
 Chaque anomalie constatée doit être :

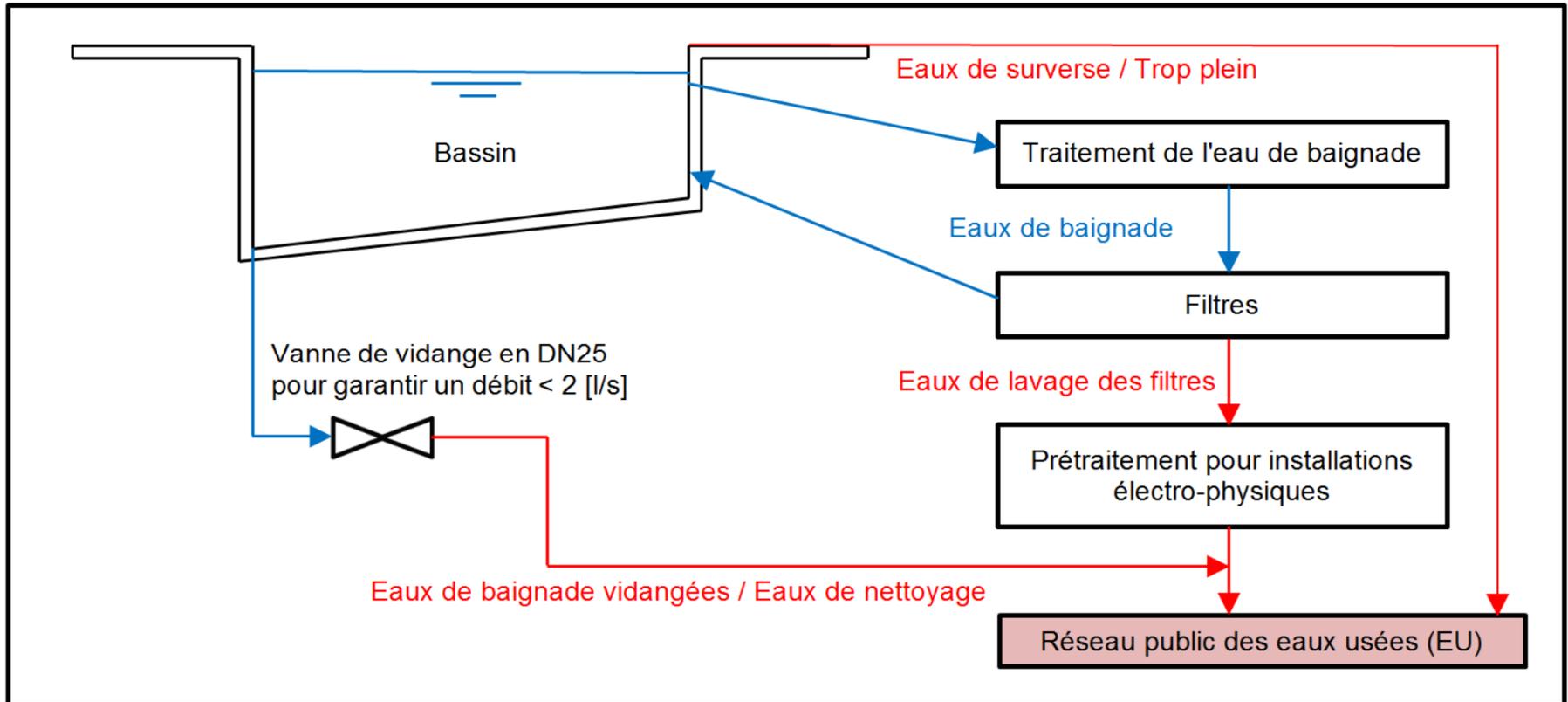
- ✓ renseignée dans le rapport succinct ① ;
- ✓ documentée avec une photo ② ;
- ✓ mentionnée sur le plan schématique avec un commentaire ③.

*(par exemple : eaux de baignade et de vidange raccordées sur les installations d'évacuation des eaux non polluées)*

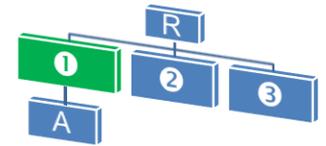
# [1 Rapport succinct] / Évacuation des eaux (piscine)



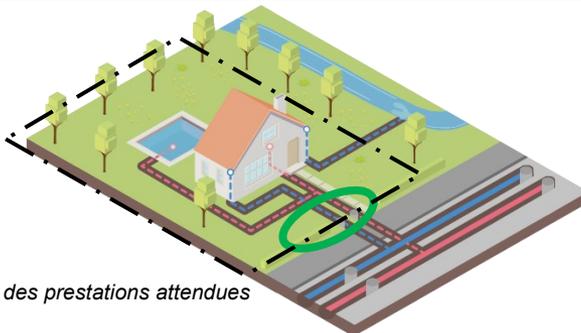
## Schéma de principe



# [1 Rapport succinct] / Dispositif de contrôle (limite de propriété)



SITUATION DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE, DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN	
<b>Regards de visite:</b>	<p><i>Défauts constatés :</i> Ce champ doit être renseigné en cas de défauts sur les dispositifs de contrôle ←</p> <p><b><u>Dernier dispositif de contrôle sur le bien-fonds en amont des installations d'évacuation (branchements), il peut s'agir de chambre de visite, de chambre de contrôle, d'ouverture de nettoyage ou de tubulure de rinçage.</u></b></p> <p><i>Exemple de remarques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Présence de chambre de visite ou contrôle double</li><li>○ Dispositif pas en état de fonctionnement (présence de racines)</li><li>○ Dispositif avec dommage</li><li>○ Dispositif pas étanche</li><li>○ Dispositif sans fond de chambre et/ou sans couvercle en fonte (plaque)</li><li>○ Dispositif pas accessible, autre</li></ul> <p>Dans le cas d'une installation collective (villa mitoyenne) indiquer le n° de parcelle où se situe cette installation et les n° de parcelles qui sont raccordées sur cette même installation (bénéficiaire).</p> <p>Pas de dispositif sur le bien-fonds Dispositif sur le bien-fonds à proximité de la limite de propriété Dispositif sur la parcelle du bien-fonds Dispositif dans un bâtiment du bien-fonds</p>
<input type="checkbox"/> - absent <input type="checkbox"/> - en limite de propriété <input type="checkbox"/> - sur la parcelle contrôlée <input type="checkbox"/> - à l'intérieur du bâtiment	



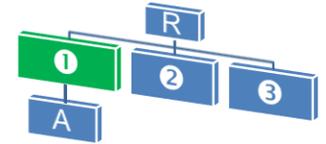
## Dispositif n'assurant pas la séparation des eaux

Chaque anomalie constatée doit être :

- ✓ renseignée dans le rapport succinct ❶;
- ✓ documentée avec une photo ❷;
- ✓ mentionnée sur le plan schématique avec un commentaire ❸.

*(par exemple : chambre de visite ou contrôle double sur les installations d'évacuation).*

# [1 Rapport succinct] / Secteur d'activité & commentaires



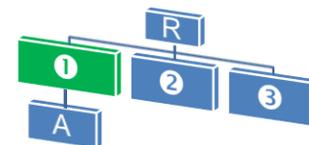
ACTIVITES PARTICULIERES			
	concerné		concerné
Agriculture - exploitations viticoles ①	<input type="checkbox"/>	Restauration ④	<input type="checkbox"/>
Secteurs automobile et naval ②	<input type="checkbox"/>	Stockage produits pouvant polluer les eaux ⑤	<input type="checkbox"/>
Industrie – chimie ③	<input type="checkbox"/>	Autres : Hôpital, école, centre sportif, centre commercial, hôtel, bâtiment technique, aéroport.	<input type="checkbox"/>

- ☒ ① : Exploitation agricole, viticole, maraîchère, laitière, arboriculture, horticulture, pépinière, production animale, aquaculture.
- ☒ ② : Entreprise de réparation de véhicules automobiles, de transport et de bateaux, place de lavage de véhicules casse, station-service.
- ☒ ③ : Activités industrielles et artisanales (textile, chimique, pharmaceutique, métallurgique, blanchisserie), processus de chauffage/refroidissement.
- ☒ ④ : Restaurant, cuisine collective, hôtel, entreprise de l'industrie agroalimentaire.
- ☒ ⑤ : Métier de la peinture, stockage de carburant, combustible et autres produits de nature à polluer les eaux.

## COMMENTAIRES

Tout autre commentaire ne pouvant pas être renseigné dans les rubriques précédentes.

# [1 Rapport succinct] / État de séparation

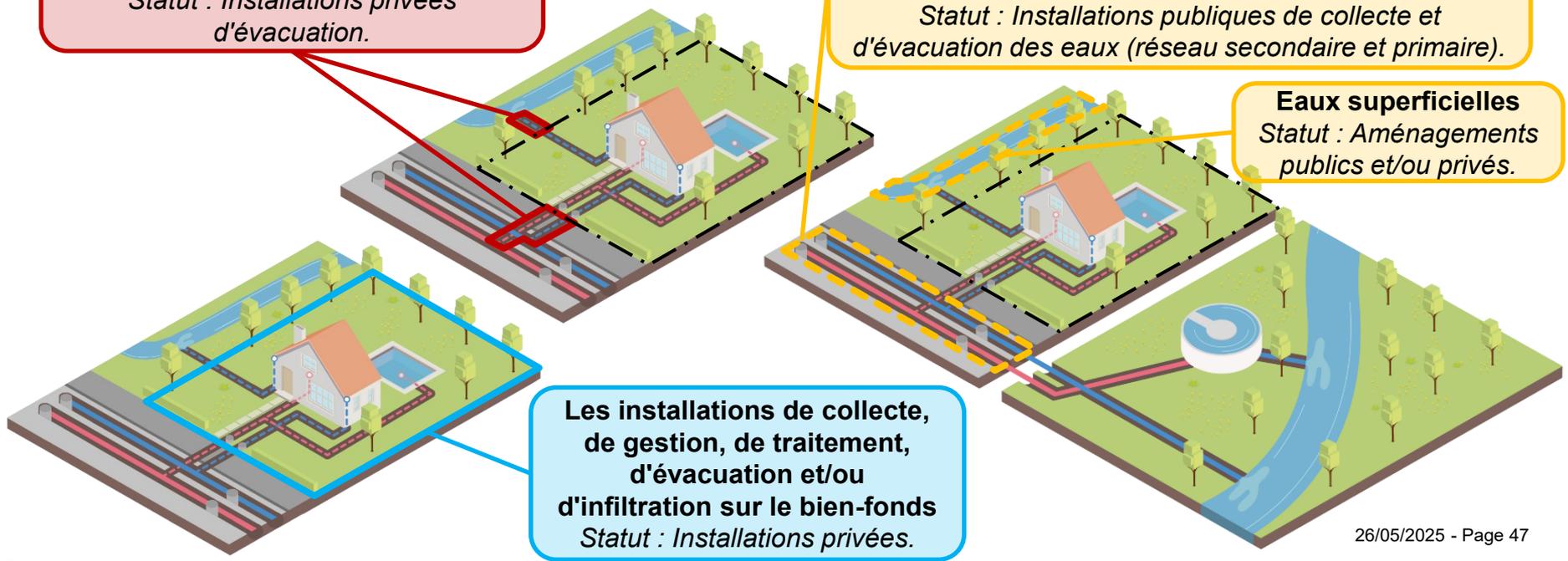


Réseaux à l'intérieurs de la parcelle (partie privée) Eaux polluées et non polluées intégralement séparées :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Branchement (réseau privé situé sous domaine public) Raccordement au réseau public ou collectif-privé :	<input type="checkbox"/> SEPARATIF	<input type="checkbox"/> UNITAIRE
Réseau public ou collectif privé desservant la parcelle :	<input type="checkbox"/> SEPARATIF	<input type="checkbox"/> UNITAIRE

**Les installations d'évacuation (branchements hors du bien-fonds)**  
Statut : Installations privées d'évacuation.

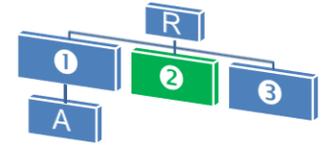
**Réseaux d'assainissement**  
Statut : Installations collectives-privées ou privées de collecte des eaux.  
Statut : Installations publiques de collecte et d'évacuation des eaux (réseau secondaire et primaire).

**Eaux superficielles**  
Statut : Aménagements publics et/ou privés.



**Les installations de collecte, de gestion, de traitement, d'évacuation et/ou d'infiltration sur le bien-fonds**  
Statut : Installations privées.

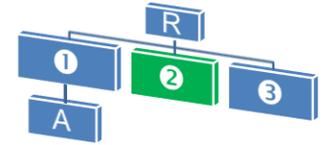
## [② Reportage photos] / Contenu du livrable



➔ Le mandataire qui se rend sur le bien-fonds pour réaliser le contrôle est très souvent "les yeux" du mandant (commune/OCEau). Le reportage photos est une partie importante du rapport de contrôle et doit inclure au minimum les éléments suivants :

- Situation générale du bâti et des aménagements du terrain;
- Prises de vues de toutes les anomalies constatées (dilution, pollution avérée, pollution potentielle, installation sans exutoire déterminé, chambre de visite ou contrôle double, etc.);
- Prises de vues de toutes les installations particulières (installation d'infiltration, installation de stockage, surverse, installation de gestion des eaux et équipement, installation d'épuration de préépuration et de séparation, installation de relevage, piscine familiale, dispositif de contrôle, etc.);
- Vues des façades (si des installations sont apparentes).

## [2 Reportage photos] / Exigences qualité



→ Les prises de vues doivent répondre aux exigences suivantes :



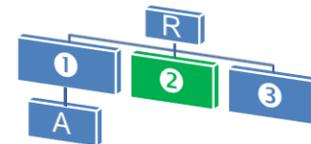
- Bonne résolution (possibilité de zoomer sur une photo pour voir des détails);
- Bonne exposition à la lumière (prévoir une source lumineuse pour prendre des photos dans un milieu sombre voire noir, éviter de prendre des photos en extérieur avec une faible lumière naturelle, etc.);
- Bonne mise au point et netteté (dans un environnement sombre peut nécessiter une stabilisation de type trépied ou autre);

→ Les commentaires sous les prises de vues doivent répondre aux exigences suivantes :



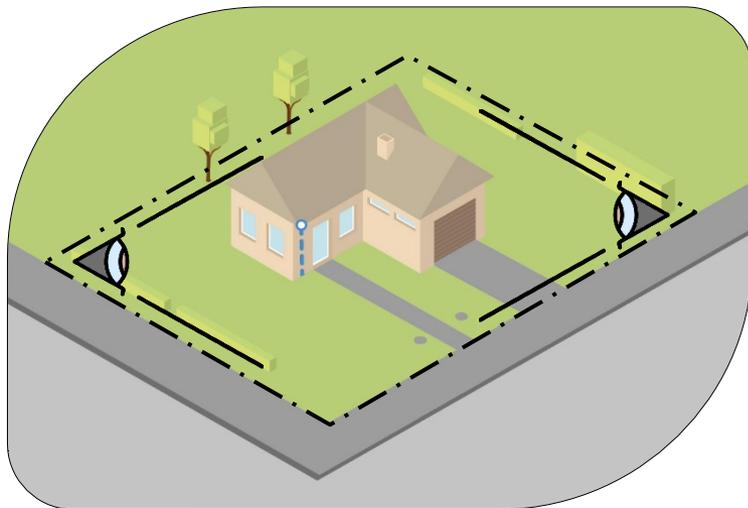
- Localisation suffisamment commentée ou renseignée (doit permettre de localiser la prise de vue sans équivoque)
  - les points cardinaux, numéro de bâtiment peuvent être utilisés;
  - pour localiser une photo (plusieurs chambres sur le bien-fonds) son numéro peut être renseigné en commentaire sur le plan schématique;
  - une numérotation des chambres peut être indiquée sur le plan schématique et reprise en commentaire sous la photo;
- Anomalie constatée / installation particulière suffisamment commentée (doit pouvoir expliquer rapidement l'anomalie ou décrire brièvement l'installation particulière);

## [2 Reportage photos] / Situation générale et façades



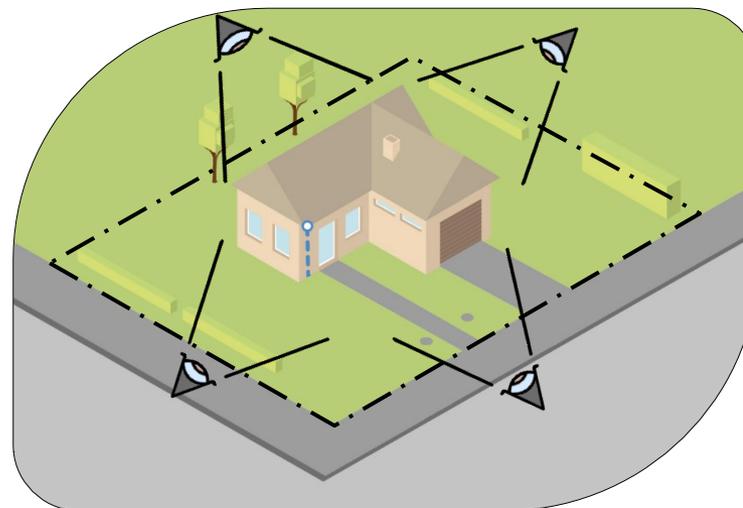
### PHOTOS DES INSTALLATIONS ET COMMENTAIRES

PHOTO 1



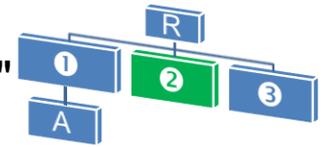
Situation générale du bâti (habitation, bâtiment, bureau, activité, garage, hangar, couvert, piscine) et de l'aménagement du terrain (surface avec revêtement imperméable, mare/étang) sis sur le bien-fonds.

PHOTO 2



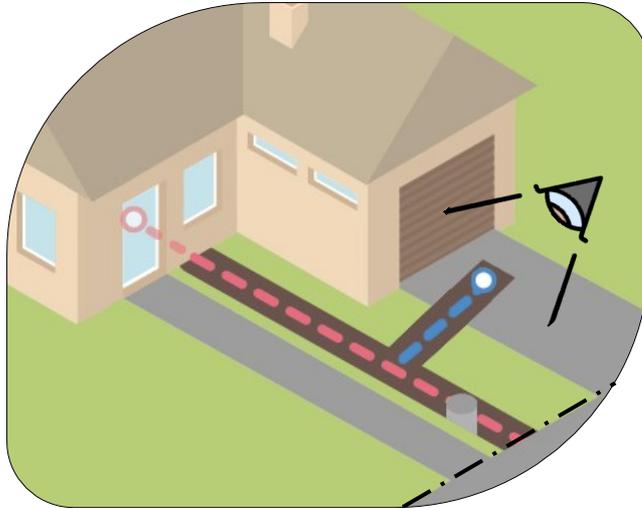
Vues des façades (chêneau, descente, dégorgeoir, trop-plein de sécurité) si des installations sont apparentes.

## [2 Reportage photos] / Anomalies type "dilution" et "pollution avérée"



### PHOTOS DES INSTALLATIONS ET COMMENTAIRES

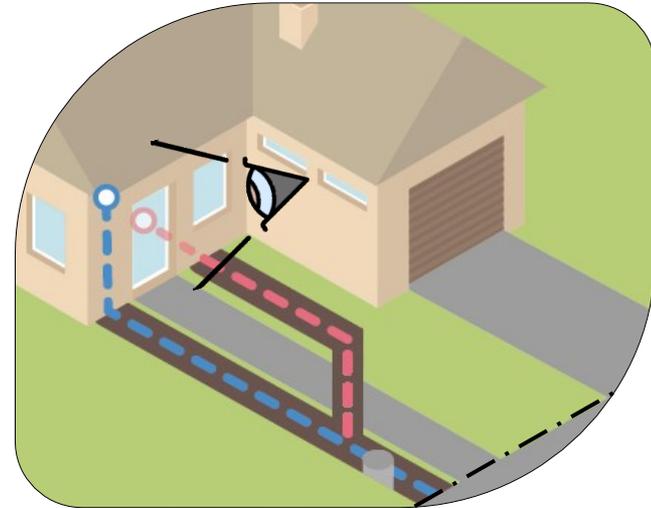
PHOTO 3



Prises de vues de toutes les anomalies constatées type "DILUTION"

*(par exemple : grille de sol extérieure raccordée sur les installations d'évacuation des eaux polluées).*

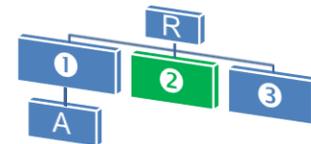
PHOTO 4



Prises de vues de toutes les anomalies constatées type "POLLUTION avérée"

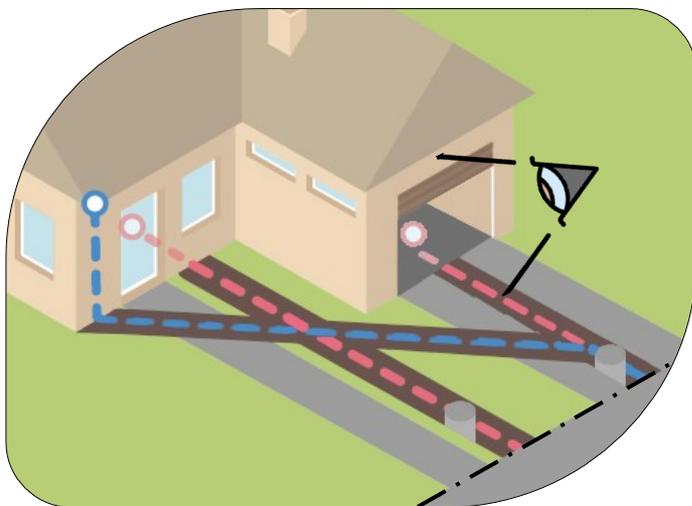
*(par exemple : évier intérieur raccordé sur les installations d'évacuation des eaux non polluées).*

## [2 Reportage photos] / Anomalies type "pollution potentielle"



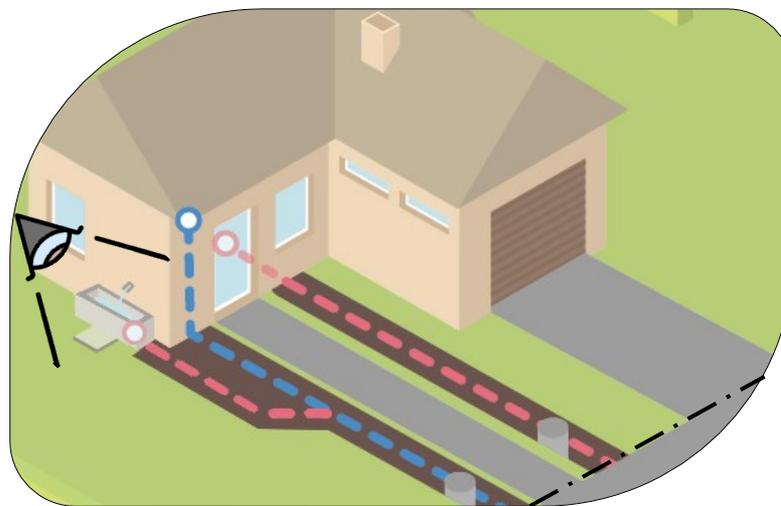
### PHOTOS DES INSTALLATIONS ET COMMENTAIRES

PHOTO 5



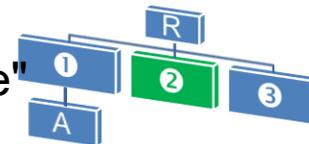
Prises de vues de toutes les anomalies constatées type "POLLUTION potentielle" (*par exemple : grille de sol intérieure "garage" raccordée sur les installations d'évacuation des eaux non polluées*).

PHOTO 6



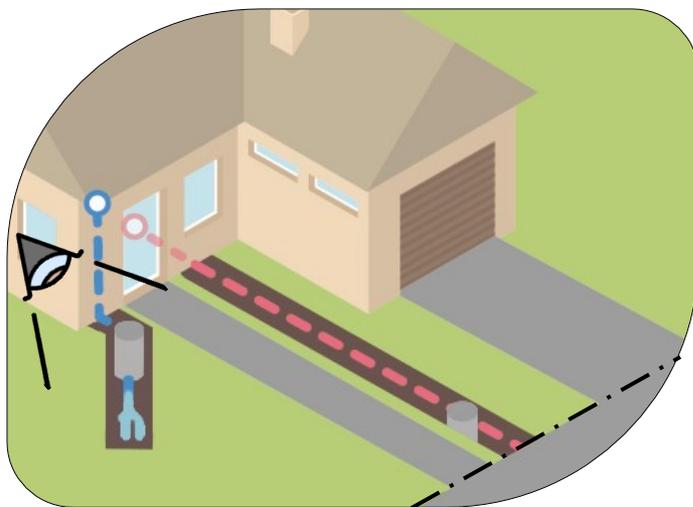
Prises de vues de toutes les anomalies constatées type "POLLUTION potentielle" (*par exemple : fontaine extérieure raccordée sur les installations d'évacuation des eaux non polluées*).

# [2 Reportage photos] / Anomalies type "sans exutoire" et "ch. double"



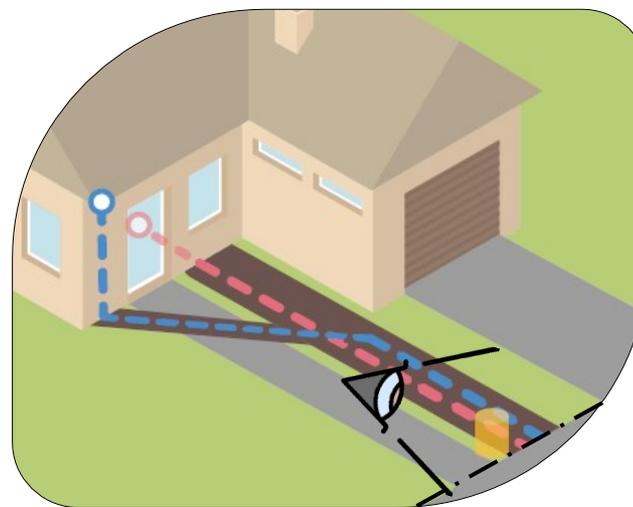
## PHOTOS DES INSTALLATIONS ET COMMENTAIRES

PHOTO 7



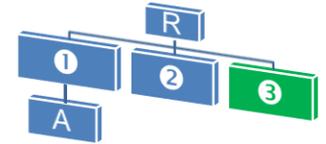
Prises de vues de toutes les anomalies constatées  
*(par exemple : installations d'évacuation des eaux non polluées sans exutoire déterminé).*

PHOTO 8



Prises de vues de toutes les anomalies constatées  
*(par exemple : chambre de visite ou contrôle double).*

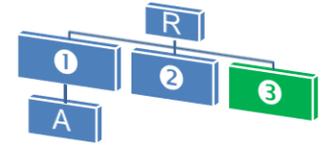
## [③ Plan schématique] / Contenu du livrable



➔ Les plans schématiques sont des éléments fondamentaux du rapport de contrôle et doivent inclure au minimum les éléments suivants :

- ❑ Situation générale des installations de collecte et d'évacuation jusqu'à leurs raccordements aux canalisations publiques de collecte et d'évacuation des eaux et/ou jusqu'aux aux points de déversement dans les eaux superficielles.  
➔ sur un format A4 ou A3 (vision globale de toutes les installations sans commentaires).
- ❑ Vues en plan détaillées des installations de collecte et d'évacuation jusqu'à leurs raccordements aux canalisations publiques de collecte et d'évacuation des eaux et/ou jusqu'aux aux points de déversement dans les eaux superficielles.  
➔ sur plusieurs format A4 ou A3 (vision partielle des installations avec commentaires).

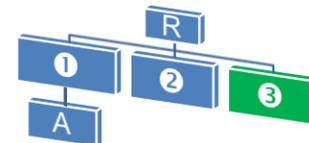
## [③ Plan schématique] / Exigences qualité



→ Les plans schématiques doivent répondre aux exigences suivantes :

- Extraction de données sur SITG (selon la notice d'utilisation – version 1.2);
- Utilisation du gabarit OCEau\_vierge\_2019.dwg (selon la notice d'utilisation – version 1.2);
- Toutes les installations doivent être représentées sur les plans (installation de collecte et d'évacuation, de relevage, de collecte et d'infiltration, de gestion des eaux, d'épuration, de préépuration et de séparation, etc.);
- Répertorier sur les plans à l'aide de lignes de repère et de la symbologie toutes les anomalies constatées (dilution, pollution avérée, pollution potentielle, installation sans exutoire déterminé, chambre de visite ou contrôle double, etc.);
- Mentionner les remarques sur les plans à l'aide de lignes de repère pour les prises de vues ayant fait l'objet de commentaires (installation non raccordée, plateau désaxé, infiltration dans une chambre de visite ou de contrôle, etc.);

## [ ③ Plan schématique] / Extraction des données



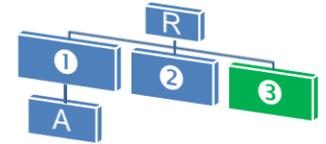
- ❑ Extracteur de données sur SITG;
  - Format → utiliser l'export "DAO | DXF-SIA";
  - Choix des données selon tableau ci-dessous;

Visualisation des formes de toitures



Classe	Type	Nom
CAD_ADRESSE	Point	Adresses géoréférencées à l'entrée du bâtiment
CAD_BATI_PROJET	Polygone	Bâtiments projetés
CAD_BATIMENT_HORSOL	Polygone	Bâtiments hors-sol
<b>CAD_BATIMENT_HORSOL_TOIT</b>	<b>Polygone</b>	<b>Toits des bâtiments</b>
CAD_BATIMENT_SOUSOL	Polygone	Bâtiments souterrains
CAD_COUVERT	Polygone	Couverts
CAD_DDP	Polygone	Droits distincts permanents
CAD_DOMAINE_ROUTIER	Polygone	Domaine routier agrégation des 5 niveaux
CAD_NATURE_SOL	Polygone	Nature du sol
CAD_NOMENCLATURE_NOMS_LOCAUX	Polygone	Nomenclature historique des noms locaux (lieux-dit)
CAD_OBJETDIVERS_LIGNE	Polygone	Objets divers (lignes)
CAD_OBJETDIVERS_POLY	Polygone	Objets divers (polygones)
CAD_PARCELLE_MENSU	Polygone	Parcelles de la mensuration
CAD_PISCINE	Polygone	Piscines
LCE_GRAPHE_EAU	Polygone	Graphe de l'eau
GROUPEGRAPHEMOBILITE(GMO)	Groupe	Graphe Mobilité - Complet
GROUPERAE	Groupe	Réseau d'assainissement des eaux

## [ 3 Plan schématique] / Fichier gabarit OCEau



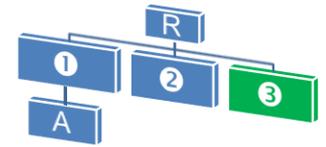
### Utilisation du fichier "Gabarit OCEau\_vierge\_2019.dwg"

- calques selon gabarit (CAD, EC, EU, EM, ED, GMO ET RAE);
- symbologie selon les blocs de la légende;

Type d'installation	Symbole
Point de récupération (colonne de chute, conduite de raccordement)	
Organe d'évacuation (grille, caniveau, fontaine)	
Installation privée de collecte et d'évacuation des eaux	
Conduite de refoulement	
Station de relevage des eaux	
Dispositif de contrôle, de maintenance et d'entretien	
Point de rejet dans les eaux superficielles	
Ouvrage d'infiltration ponctuel	
Ouvrage d'infiltration linéaire	
Ouvrage d'infiltration diffuse	
Ouvrage de rétention	
Installation d'épuration individuelle,	
Installation de prétraitement et de prééparation (décanteur, dépotoir)	
Installation de séparation (séparateur d'hydrocarbure, de graisse/huile)	
Installation spéciale	

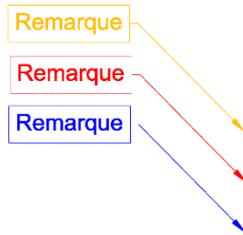
- code couleur (eaux **claires**, **usées**, **mélangées** et de **drainage**);

## [3 Plan schématique] / Fichier gabarit OCEau

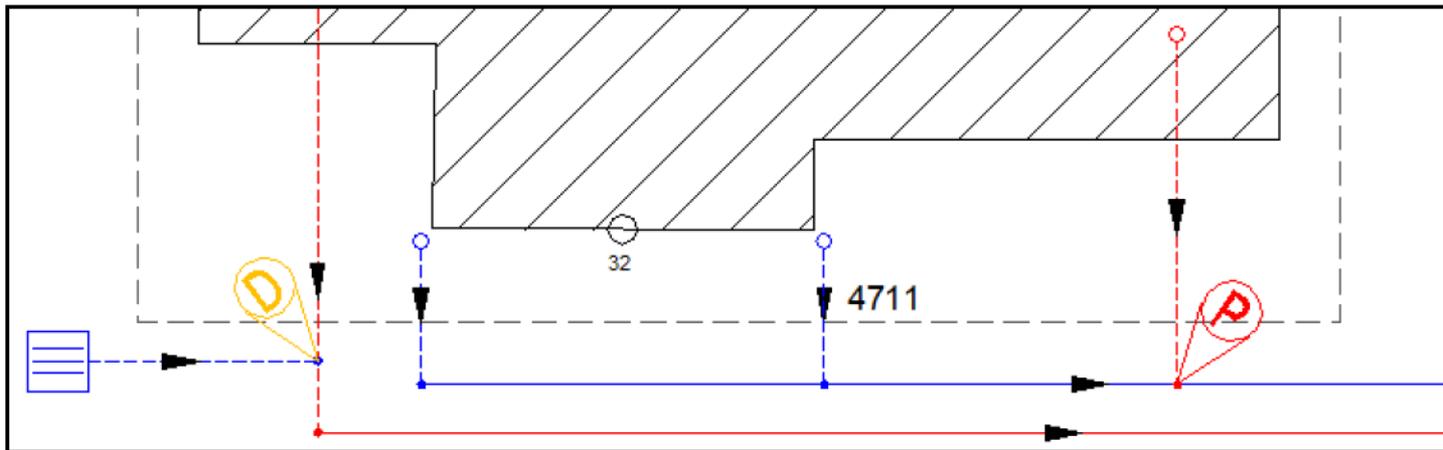


### Utilisation du fichier "Gabarit OCEau\_vierge\_2019.dwg"

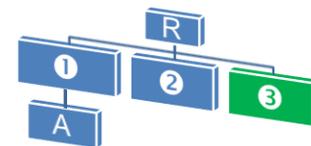
- ligne de repère pour écrire les commentaires (sur l'espace papier);



- présentation papier avec cartouche au format A4 et A3;
- symbologie pour les raccords avec "POLLUTION [P]" ou "DILUTION [D]"



## [3 Plan schématique] / Fichier gabarit OCEau

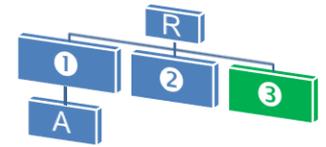


### Utilisation du fichier "Gabarit OCEau\_vierge\_2019.dwg"

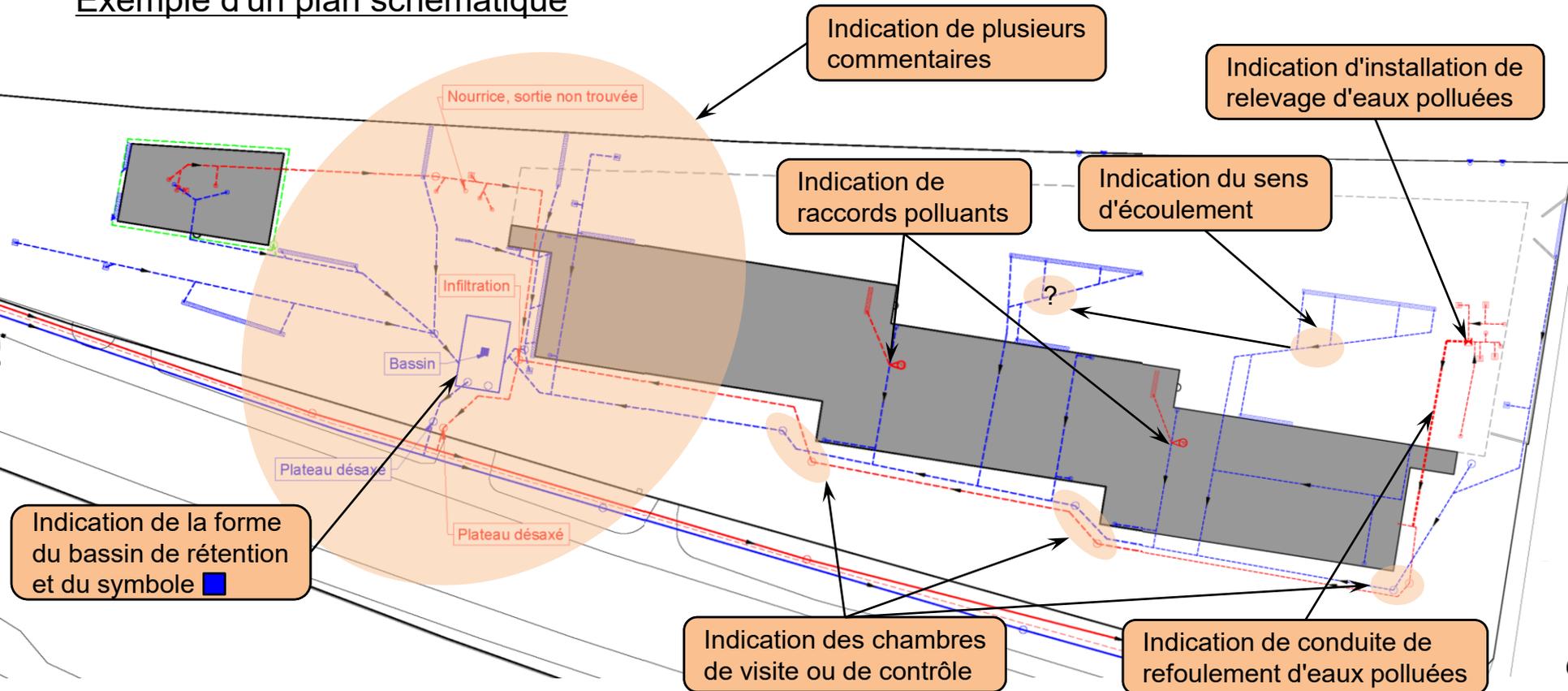
- afficher les numéros des bâtiments lié à l'adresse "cad\_n\_batiment\_horsol, cad\_n\_batiment\_sousol";



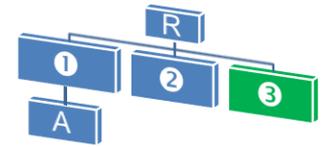
# [3 Plan schématique] / Exemples



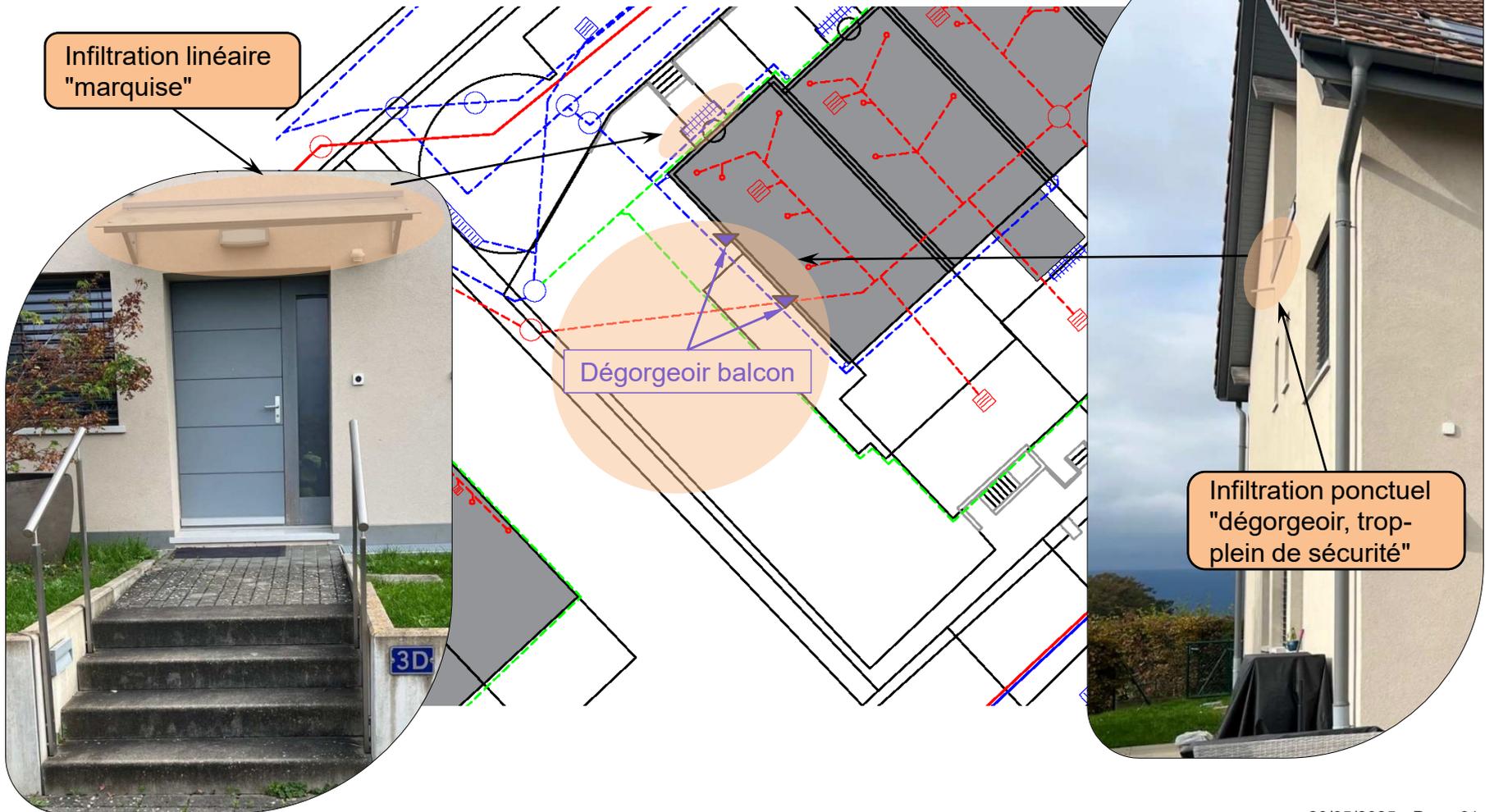
## Exemple d'un plan schématique



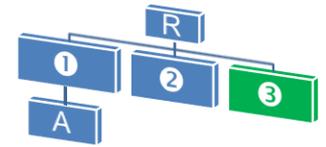
### [3 Plan schématique] / Exemples



### Exemple d'un plan schématique avec infiltration dans le terrain



# [ 3 Plan schématique] / Exemples



## Exemples de plans schématiques avec infiltration dans le terrain

The image displays four schematic diagrams illustrating linear infiltration systems for different structures, each accompanied by a photograph of the structure in use:

- Infiltration linéaire "toiture à 2 pans"**: A schematic showing a gabled roof structure with a linear infiltration system along the ridge. The photograph shows a green house with a gabled roof.
- Infiltration linéaire "couvert place de parking"**: A schematic showing a linear infiltration system under a parking cover. The photograph shows a car parked under a covered area.
- Infiltration linéaire "véranda"**: A schematic showing a linear infiltration system under a veranda. The photograph shows a veranda with a glass railing and a wooden deck.
- Infiltration linéaire "pergola"**: A schematic showing a linear infiltration system under a pergola. The photograph shows a pergola structure over a wooden deck.

# Ordre du jour

1. L'évacuation des eaux des biens-fonds privés
2. Directive des contrôles de l'assainissement
3. Cahier des charges pour les contrôles des biens-fonds
4. Qualité des prestations attendues
5. Responsabilités sur l'exécution des contrôles

*présenté par Sébastien Zutter*

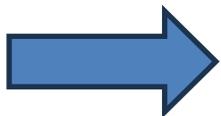
# Responsabilités sur l'exécution des contrôles

Les rapports de contrôles transmis servent à identifier des éventuelles non-conformités ou le non respect de conditions inscrites dans l'autorisation de construire.

Conséquences :



Une demande de travaux peut être décidée à l'encontre d'un particulier (par exemple un propriétaire) ou une entreprise.



Un action pénale peut être déclenchée contre un particulier ou une entreprise (par exemple en cas de pollution).

Les rapports de contrôles doivent donc être conformes à la réalité.

**La responsabilité du mandataire est engagée dans le cas où les rapports de contrôle présenteraient des erreurs engendrant des décisions erronées par l'office et/ou des demandes de travaux non justifiés pour les propriétaires.**

**La responsabilité du mandataire est également engagée dans le cas où les rapports de contrôle comporteraient des omissions empêchant l'office de demander des travaux correctifs aux propriétaires.**

**Par exemple : une pollution non identifiée lors d'un contrôle.**



# Le mot de la fin...

Actuellement, 3 possibilités d'être mandaté pour un contrôle de la séparation des eaux des biens-fonds privés

un seul cahier des charges

Contrôle d'un bien-fonds privé



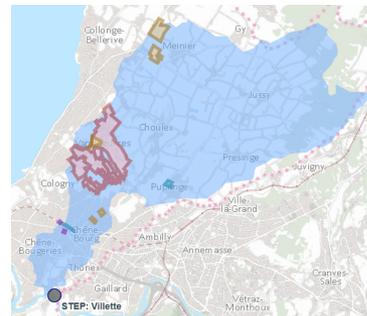
Nouvelles constructions LCI

Mandat par une entreprise générale ou un architecte ou un propriétaire



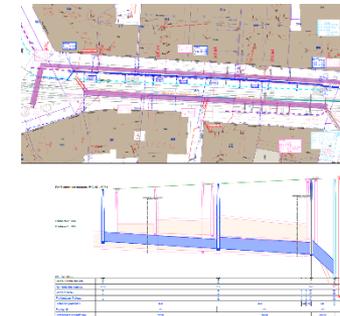
Contrôles de conformité d'un bassin versant

Mandat OCEau



Prospections pour un projet communal

Mandat commune(s)



# Le mot de la fin... et dans l'avenir ?

Voici quelques pistes :

- Mise à jour du cahier des charges et du rapport de contrôle
- Sensibiliser les notaires, lors de la vente d'un bien immobilier, pour exiger une preuve que les installations sont conformes d'un point de vue "séparation des eaux"
- Mettre à disposition des propriétaires un guide des bonnes pratiques pour l'entretien de leurs canalisations
- Établir une liste des personnes / entreprises formées pour réaliser ces contrôles des biens-fonds privés
- Rendre obligatoire un entretien et un contrôle des installations dans une fréquence à définir (sur le modèle du ramonage des cheminées ?)

[www.ge.ch/document/directive-evacuation-eaux-biens-fonds](http://www.ge.ch/document/directive-evacuation-eaux-biens-fonds)

# Merci de votre attention



William D'ABRUZZO - Florian KACIEL  
Olivier SIRIE - Sébastien ZUTTER  
Daniel ANSUINI



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire  
Service de l'assainissement et de la gestion des eaux (SAGE)

26/05/2025 - Page 68